

2025

# GUIDE DE PÊCHE

61

Fédération Départementale  
de la Pêche et de la Protection  
du Milieu Aquatique  
de l'Orne

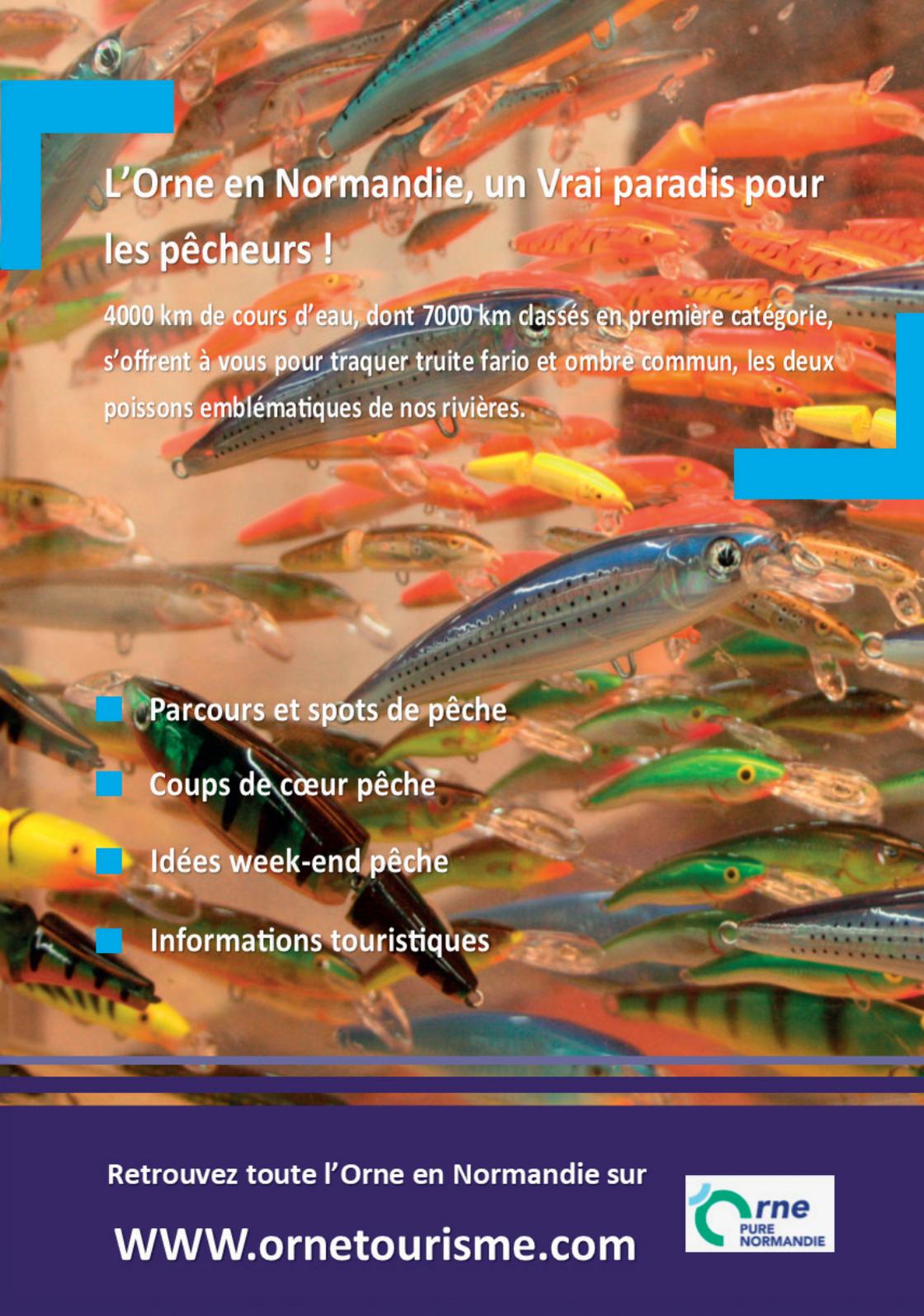
PARTAGEONS  
LA

Pêche  
attitude



GÉNÉRATION  
PÊCHE

[WWW.PECHE-ORNE.FR](http://WWW.PECHE-ORNE.FR)



## L'Orne en Normandie, un Vrai paradis pour les pêcheurs !

4000 km de cours d'eau, dont 7000 km classés en première catégorie, s'offrent à vous pour traquer truite fario et ombre commun, les deux poissons emblématiques de nos rivières.

- Parcours et spots de pêche
- Coups de cœur pêche
- Idées week-end pêche
- Informations touristiques

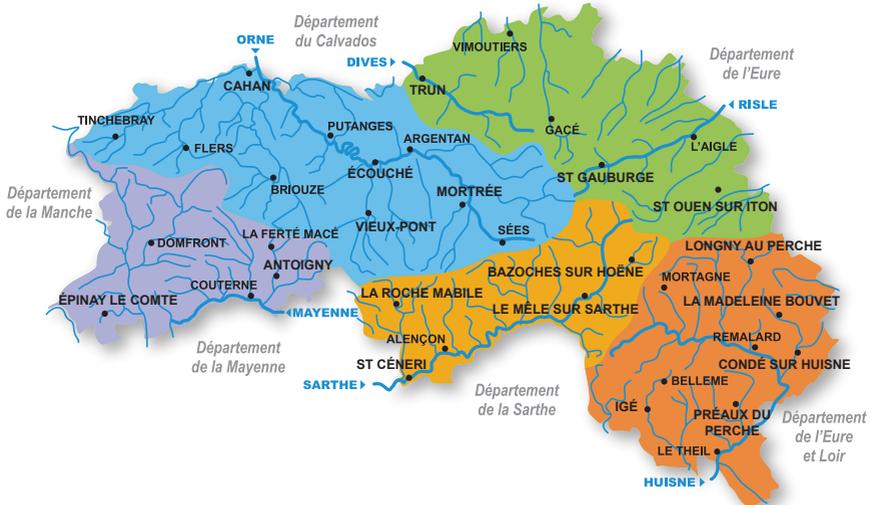
Retrouvez toute l'Orne en Normandie sur

[WWW.ornetourisme.com](http://WWW.ornetourisme.com)



# Les 5 bassins de l'Orne

Afin de permettre à chacun de mieux situer les différentes associations (A.A.P.P.M.A.) de l'Orne, nous avons classé celles-ci par bassins.



## 1/ Fleuves côtiers

pages

1	La Truite Vimonastérienne	7
2	L'Association de pêche Gacéenne	8
3	L'Association de pêche du Haut-Iton	9
4	La Gaule Amicale Risloise	10
5	L'Hameçon Rislois	11
6	Le Devon Trunois	12

## 2/ Huisne

pages

7	La Corbionne	13
8	La Gaule Theilloise	14
9	La Truite Condéenne	15
10	La Truite Préalienne	16
11	La Gaule Bellemoise	17
12	La Haute Vallée De l'Huisne	18-19
13	La Truite Longnycienne	20
14	L'Épuisette Igéenne	21

## 3/ Mayenne

pages

15	La Société de Pêche Antoigny	26
16	La Colmont	27
17	La Truite Couternoise	28
18	La Truite Domfrontaise	29
19	La Fertoise	30

## 4/ L'Orne

pages

20	La Vallée du Noireau	31
21	La Gaule Argentanais	32
22	La Gaule Briouzaïne	33
23	La Gaule Écubéenne	34
24	L'Hameçon Putangeois	35
25	La Flérienne	36
26	La Gaule Mortrées/Sées	37
27	Le Moulinet de Vieux-Pont	38
28	La Gaule Tinchebrayenne	39

## 5/ Sarthe

pages

29	La Société de Pêche la Roche Mabile	41
30	La Gaule Amicale Höene & Sarthe	42
31	La Gaule Méloise	43
32	Les Pêcheurs de Saint-Céneri	44
33	La Gaule Alençonnaise	45



# Éditorial

## 2025, une année placée sous le signe des jeunes, de la simplicité et du respect de nos valeurs, de nos engagements et de nos responsabilités

En effet cette année sera, plus encore, destinée à recruter de jeunes pêcheurs, motivés par une passion commune, celle de partager des moments de joie, de bonheur et de convivialité. C'est notamment les objectifs fixés par l'organisation du Junior Fishing Tour et deux compétitions dédiées aux jeunes, largement dotées en lots et qui se concluront par un Championnat de France.

Mais au-delà de ces manifestations ce sont de très nombreuses animations et stages de pêche, à destination de tous les jeunes publics, qui sont organisés pendant les vacances scolaires et tout au long de l'année. Fruit d'une bonne expérience, sécurisées, encadrées et animées par nos agents de développement, elles remportent un vif succès. Si vos enfants sont intéressés, prenez contact auprès de la fédération.

### La réglementation, entre simplicité et efficacité

En matière de réglementation de la pêche, la doctrine, la ligne politique et environnementale de la fédération et du conseil d'administration repose sur trois principes fondamentaux : la simplicité, l'efficacité et la pertinence des mesures. La pêche est ainsi régie par le code de l'environnement et il n'y a rien de plus !

Sans être réfractaire à toute évolution réglementaire, la protection, la gestion et le développement des espèces repose prioritairement sur la qualité et à la préservation des milieux naturels aquatiques, et non sur les restrictions en matière de pratiques de la pêche, quelles qu'en soient les motivations. Par conséquent, la réglementation de la pêche ne saurait être considérée comme la solution.

En matière de pêche de loisir, de biodiversité et d'environnement, il ne faut pas se tromper d'objectifs et encore moins de moyens !

### Les associations, les bénévoles et les riverains

Optimisme, confiance et implication dans l'animation de vos associations et les rapports étroits entretenus avec les propriétaires riverains, tels sont les principes fondamentaux qui animent nos associations, leurs responsables, la fédération et ses salariés. Ce sont ces valeurs et l'exercice de nos missions d'intérêt général qui garantissent à tous l'accès à un loisir de pleine nature, libre, abordable et familial.

### L'achat d'une carte de pêche, un acte militant

Que ce soit depuis la maison ou chez votre dépositaire, l'achat de la carte de pêche s'effectue simplement et uniquement par Internet, à partir du portail [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).

Ce site offre aux pêcheurs, aux associations et aux dépositaires, un service sécurisé, de qualité, rapide et pratique, en un clic vous disposez de votre carte pêche.

Sans le savoir vraiment, mais en prenant votre carte de pêche vous effectuez un acte militant qui participe du financement

de vos associations, de nos actions et de votre loisir. Alors soyez-en conscients, encouragés et remerciés.

### La réciprocité, une valeur collective

Grâce à l'accord de réciprocité national et moyennant une participation financière qui demeure mesurée, la carte inter-fédérale vous permet de pêcher pratiquement dans toute la France. Si vous vous limitez à pratiquer la pêche dans le département de l'Orne, la réciprocité entre nos associations demeure totalement gratuite.

### La pêche, activité reconnue dans les territoires

Impliquée aux côtés des acteurs locaux, la pêche est reconnue comme une activité économique et touristique de pleine nature, au service du développement des territoires. De nombreux sites de pêche sont labellisés et font l'objet de conventions avec les communes.

### La pêche de l'anguille et la préservation de l'espèce

Tout pêcheur doit remplir un carnet de captures et cela constitue une obligation. En déclarant leurs captures, les pêcheurs s'affirment comme des gestionnaires, soucieux de la préservation de l'espèce et comme des acteurs responsables.

Par ailleurs, le bien-être animal et la préservation de la biodiversité emportent de ne pas laisser sacrifier les anguilles dans les turbines et barrages des moulins et autres centrales hydroélectriques, au profit d'intérêts financiers particuliers.

### La protection de la biodiversité et de la muette perlière

Si la pêche ne peut être considérée comme responsable de sa raréfaction, les pêcheurs doivent veiller à leur protection et s'impliquer dans la connaissance, le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans notre département.

Alors soyez vigilants et attentifs à l'information mise en place sur les parcours de pêche. La meilleure des attitudes, c'est vous qui la portez dans vos pratiques, votre comportement et vos actions.

**En conclusion, je sais que vous êtes nombreux à apprécier la qualité de ce guide et des informations qu'il contient. Cette qualité, vous la devez à l'implication de notre personnel, de nos associations et de notre imprimeur. De plus, sa diffusion est gratuite et c'est grâce à nos différents annonceurs que je remercie vivement de leur implication, contribution et participation financière.**

Collectivement engagés, notre ambition n'est autre que de vous servir, de développer la pêche de loisir et de protéger la biodiversité, l'eau et l'environnement.

Soyez assurés de cette ambition, de notre implication et de notre engagement au service de la pêche et des pêcheurs de l'Orne !

Le Président  
Jean-Paul DORON



# Tarifs 2025

## Carte de pêche

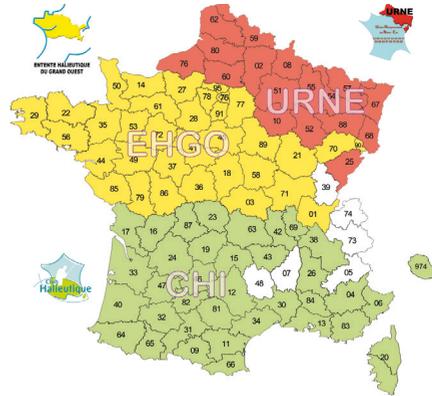
« AVEC MA CARTE INTERFÉDÉRALE À  
112 € JE PÊCHE  
DANS 91 DÉPARTEMENTS »

**112€**

Dans l'Orne, 123 dépositaires à votre service  
et sur

**cartedepeche.fr**

depuis chez vous



### Cartes de pêche 2025 pour le département de l'Orne

Produits	Cartes	Carte internet	Tarifs
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. <b>Réciprocité départementale uniquement.</b>	@	CPMA & RMA 41,20 € FDAAPPMA 21,90 € AAPPMA 22,90 € <b>TOTAL 86,00 €</b>
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocaire CHI, EHGO et URNE. Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. <b>Réciprocité gratuite permettant de pêcher sur les parcours des AAPPMA adhérentes au CHI à l'EHGO et à l'URNE. Soit 91 départements. Tarif harmonisé : 112€ interfédéral</b>	@	CPMA & RMA 41,20 € FDAAPPMA 21,90 € AAPPMA 22,90 € EHGO 26,00 € <b>TOTAL 112,00 €</b>
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. <b>Réciprocité interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 26€ interfédéral</b>	@	CPMA & RMA 6,20 € FDAAPPMA 9,90 € AAPPMA 9,90 € <b>TOTAL 26,00 €</b>
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie. <b>1 seule ligne autorisée</b> <b>Réciprocité interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 7€</b>	@	CPMA & RMA 1,00 € FDAAPPMA 2,75 € AAPPMA 3,25 € <b>TOTAL 7,00 €</b>
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». 1ère et 2ème catégorie <b>1 seule ligne autorisée</b> <b>Réciprocité interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 41€</b>	@	CPMA & RMA 19,20 € FDAAPPMA 10,90 € AAPPMA 10,90 € <b>TOTAL 41,00 €</b>
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. <b>Réciprocité départementale uniquement.</b>	@	CPMA & RMA 5,10 € FDAAPPMA 4,95 € AAPPMA 4,95 € <b>TOTAL 15,00 €</b>
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité.. <b>Réciprocité interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 35€</b>	@	CPMA & RMA 14,20 € FDAAPPMA 10,90 € AAPPMA 10,90 € <b>TOTAL 36,00 €</b>
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche <b>sans timbre CPMA « Hebdomadaire »</b> . Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle. Doit y figurer expressément les jours de validité. <b>Réciprocité interfédérale comprise.</b>	@	CPMA 0 € FDAAPPMA 10,90 € AAPPMA 10,90 € <b>TOTAL 21,80 €</b>
Timbre Migrateurs	CPMA supplémentaire associée à une carte de membre en cours de validité pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 13 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. <b>L'acquisition du timbre est liée à l'assortiment déclaratif de capture.</b> <b>Délivré uniquement chez les dépositaires « Migrateurs ».</b>	—	CPMA & RMA 50,00 € <b>TOTAL 50,00 €</b>

Option EHGO isolée (achetée en complément d'une carte « personne majeure ») : 40.00 euros

## L'essentiel de la réglementation à travers le code de l'environnement

### PERIODES D'OUVERTURES SPECIFIQUES POUR L'ANNEE 2025

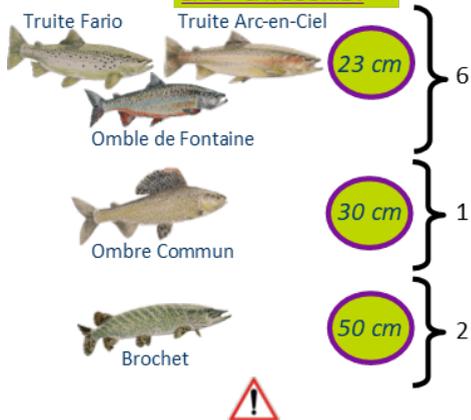
DÉSIGNATION DES ESPÈCES AUTORISÉES À LA PÊCHE	COURS D'EAU 1 <sup>ère</sup> CATÉGORIE	COURS D'EAU 2 <sup>ème</sup> CATÉGORIE
Truite fario - Omble de fontaine	du 08 mars au 21 septembre	du 08 mars au 21 septembre
Truite Arc-en-ciel	du 08 mars au 21 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
Ombre commun	du 17 mai au 21 septembre	du 17 mai au 31 décembre
Brochet	du 26 avril au 21 septembre	du 1er janvier au 26 janvier et du 26 avril au 31 décembre
Sandre	du 08 mars au 21 septembre	du 1er janvier au 26 janvier et du 31 mai au 31 décembre
Ecrevisses à pattes grêles	du 26 juillet au 04 août	du 26 juillet au 04 août
Tous poissons et écrevisses non mentionnés ci-avant dont écrevisse « signal », « américaine »	du 08 mars au 21 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
Grenouilles rousses	du 1er mai au 21 septembre	du 1er mai au 31 décembre
Grenouilles vertes	du 1er juillet au 21 septembre	du 1er juillet au 31 décembre
Modes de pêche	1 seule ligne tenue à la main 6 balances, 30 cm de diamètre maximum et maille de 10 mm	4 lignes autorisées 6 balances, 30 cm de diamètre maximum et maille de 10 mm

**Anguille : consulter l'arrêté préfectoral, carnet de capture obligatoire**

**Horaires de pêche autorisées : Une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil**

### TAILLE MINIMALE DE CAPTURE ET QUOTAS

#### En 1<sup>ère</sup> CATÉGORIE :

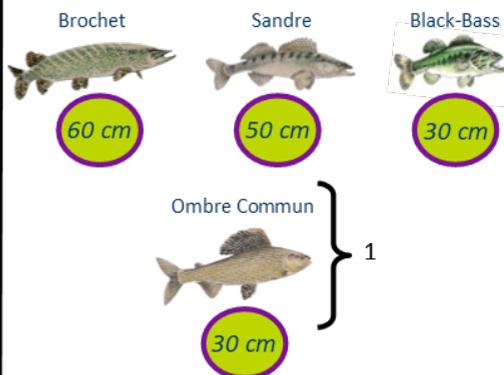


Le quota de salmonidés par jour et par pêcheur est de 6 dont 1 Ombre commun.

**Bassin de l'Huisie et de la Risle : 30 cm pour la truite fario et 25 cm pour la truite arc-en-ciel.**

Bassin de l'Iton, la Vie, la Dives et la Touques : 25 cm pour la truite fario et arc-en ciel.

#### En 2<sup>ème</sup> CATÉGORIE :

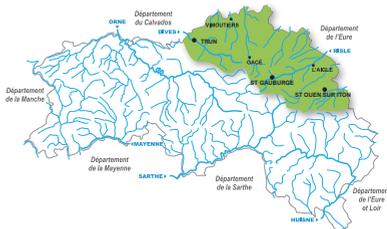


Le quota de carnassiers (brochet, sandre et black-bass) par jour et par pêcheur est de 3 dont 2 brochets maximum.

Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2e catégorie.

# Fleuves Côtiers

Association de Pêche du Haut-Iton, Association de Pêche Condéenne, Gaule Amicale Risloise, Hameçon Rislois, Truite Vimonastérienne, Devon Trunois



## 1 La Truite Vimonastérienne

EHGO

Président : M. Roger Bansard - Tél. 06 19 12 63 17 - 02 33 39 17 53

### > Lieux de pêche

#### 1<sup>re</sup> catégorie :

La Vie sur 35 km de rives. De l'entrée de Vimoutiers en arrivant de Livarot jusqu'à Menil Hubert en Exmes. Parcours balisé par des pancartes jaunes AVPPMA (suivre flèche rouge)

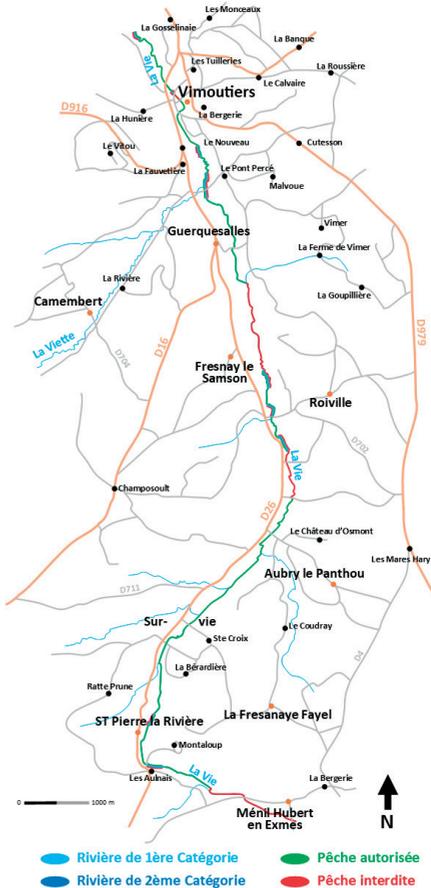
### > Empoisonnement :

3 à 4 déversements de truites farios et ou arc en ciel de Vimoutiers à Roiville. De Roiville à Saint Pierre la Rivière pas de lâcher afin de préserver la belle population de truites farios sauvages.

### Dépositaires de carte

#### > Vimoutiers (61120)

- Bar Brasserie Le Pénalty, Laetitia et Gérard JAY 25, rue du Perré - 61120 VIMOUTIERS  
Tel : 02 33 39 07 97
- Roger BANSARD, Président de l'association « La Truite Vimonastérienne », 1578 Route de Gacé, Les Maris - 61120 VIMOUTIERS  
Tél : 06 19 12 63 17
- Maison de la Presse  
M. et Mme Jérôme BRUNEAU - 2 Rue du Perré  
TÉL. 02 33 67 31 62





2

# La pêche Gacéenne

Président : M. Ludovic Mary - Tel : 07 71 01 03 78 - Page facebook : La pêche gacéenne

**EHGO**

## > Lieux de pêche

### 1<sup>re</sup> catégorie :

La Touques, 1<sup>ère</sup> Catégorie.

### > Réglementation :

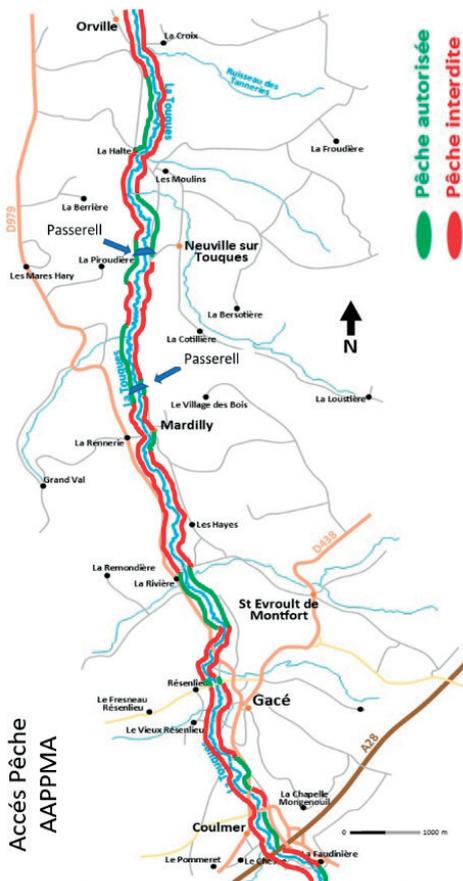
Interdiction de pêcher les pieds dans l'eau jusqu'au 30 mai inclus.

## Dépositaires de carte

### > Gacé (61230)

- «Café de la Paix» Loto - 3 grande rue à Gcé (fermé le dimanche)
- «Le cadre Noir» PMU - 27 grande rue à Gacé (Fermé le dimanche après-midi et Lundi)

Civilité, respect et préservation doivent rester les maîtres-mots au bord de la rivière !



Accès Pêche  
AAPMA



3

# Association de Pêche du Haut-Iton

Président : M. Jean-Marc Bonnouvrier - Tél. 06 19 58 59 45 - 02 33 34 15 14  
[www.sites.google.com/site/pechehautitonaappma](http://www.sites.google.com/site/pechehautitonaappma) et le facebook : peche 61 ITON

EHGO

## > Lieux de pêche

### 1<sup>re</sup> catégorie :

60 km de berges. Le parcours est situé en Normandie dans l'Orne entre Bonmoulins et Chandai.

Aucune grande ville dans ce parcours est en contact avec ce versant, c'est un gage de qualité.

La pêche au coup, au lancer, à la mouche sont autant de possibilités pour apprécier ce parcours de pêche. Le premier dimanche de juin la fête de la pêche à Saint Ouen sur Iton (Entrée et Pêche gratuite).

## > Empoisonnement

Des lâchers périodiques de truites farrios, arc-en-ciel et saumons de fontaine ainsi que parfois des ombles chevaliers agrémentent le plaisir d'attraper du poisson.

Présence d'écrevisses de Californie.

## > Parcours

Le parcours est situé à 150 km de Paris en Normandie dans l'Orne. Il est entre Chandai et Bonsmoulins. Le cours d'eau du type plaine et bocage est étroit (1 à 2 m) dans la partie amont et plus large dans la partie aval (5 à 6 m) avec une profondeur n'excédant que très rarement 1,5 m. Ce cours d'eau propose une alternance de courants et de fonds propice à la recherche de la truite selon tous modes de pêche. Le parcours est balisé et accessible à différents points. Deux gardes-pêche assermentés surveillent le parcours.

## Dépositaires de carte

### > Saint Ouen sur Iton (61300)

• Bar « Le Saint Ouen », 9 rue Désiré Guillemarre, Tél : 02.33.24.37.24

### > Moulin la Marche (61380)

• « France Service Moulineuse », 36 Grande Rue, Tél : 02.33.84.11.35

### > L'Aigle (61300)

• « La Maison de la Pêche », 26 Rue de Bec Ham, Tél : 09.51.52.81.87  
 • « Office de Tourisme des pays de l'Aigle », Place Fulbert de Beina, Tél : 02.33.24.12.40

### > Cruai (61300)

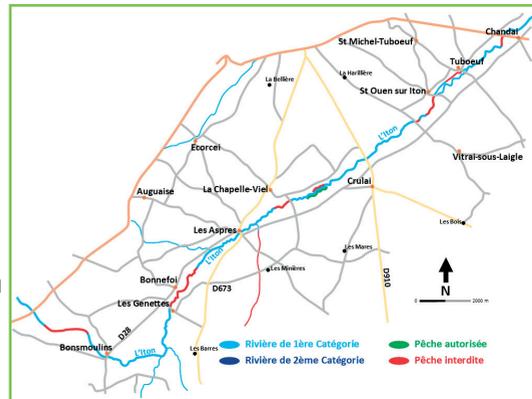
• Epicerie Tabac Presse « O' Panier Plaisir », 11 rue du Pays d'Ouche, Tél : 02.33.34.23.10

### > Les Aspres (61270)

• Bar Tabac Restaurant « Chez Irène et Marco », 6 Place Notre Dame, Tél : 02.33.34.21.06

### > St Sulpice sur Risle (61300)

• Magasin Matériels et Espace Verts « Espace Emeraude », 26 Route de Paris, Tél : 02.33.24.52.32



# La Gaule Amicale Risloise

Président : M. J.-P. Ciccé - Tél. 02 33 24 36 74 - Portable. 07 70 93 64 80

**EHGO**

**> Pêche interdite : Enceinte de la grosse forge à Aube et du château de St Hilaire sur Risle.**

## > Lieux de pêche

« La Risle » rivière de 1ère catégorie, située à 150 kms de Paris. Le parcours, de 15kms environ, traverse les communes de Planches, St Gauburge, St Pierre des Loges, Echauffour. La pêche s'y pratique au toc, à la mouche et au leurre selon les saisons. La pêche à l'écrevisse est également possible à l'aide de 6 balances maximum.

## > Peuplement piscicole

Truite fario, ombre commun, arc-en-ciel.

## > Empoisonnement

Alevins de truites fario de 7 à 12 cm répartis sur les ruisseaux pépinières. Le parcours est balisé par des panneaux jaunes et blancs.

## > Civisme du pêcheur

Respecter les clôtures, fermer les barrières et ne laisser aucun déchet après votre passage.

## Dépositaires de carte

### > L'Aigle (61300)

- Espace Emerald Tél. 02 33 24 52 32. Ouvert tous les jours, sauf le dimanche.
- La Maison de la pêche, 26 rue de Bec Ham, Tél : 09 51 52 81 87

### > Rai (61270)

- Epicerie la Rai-Serve, Tél. 09 71 58 70 77. fermé le dimanche après-midi et le mardi.

### > Sainte-Gauburge (61370)

- Mairie, fermée le lundi, jeudi, samedi et dimanche. Tél : 02 33 34 02 20



5

EHGO

# L'Hameçon Rislois

Président : M. FOURNIER Sylvain - Tél. 02 33 34 96 60 - Portable. 06 35 36 07 20

La Risle est classée en 1ère catégorie sur tout son cours. La population en truites Farios est bien représentée sur l'intégralité du parcours.

Nous rencontrons également l'ombre commun et quelques blancs et percidés en eaux profondes ainsi que l'écrevisse Américaine. Son cours est varié et adapté à tous types de pêche.

## > Lieux de pêche

Le parcours est réparti sur les communes de St Pierre des Loges, St Hilaire sur Risle, Beaufai, Aube et Rai. Le parcours de la pêche de la ville de L'Aigle est également gérée par notre AAPPMA. L'ubette en aval sur environ 2 kms, l'amont est en réserve.

## > Réserve

Le ruisseau Le Livet et Le ruisseau de Guibert sont classés en réserve sur la totalité de leur cours.

## > Empoisonnements

Alevins de truites fario au printemps ainsi que des déversements de truites arc en ciel.

## > Civisme du pêcheur

Respecter les clôtures et penser à fer-

mer les barrières (présence de cheptel Bovins) afin de conserver nos droits de pêche. Parcours de pêche surveillés par un garde-pêche assermenté.

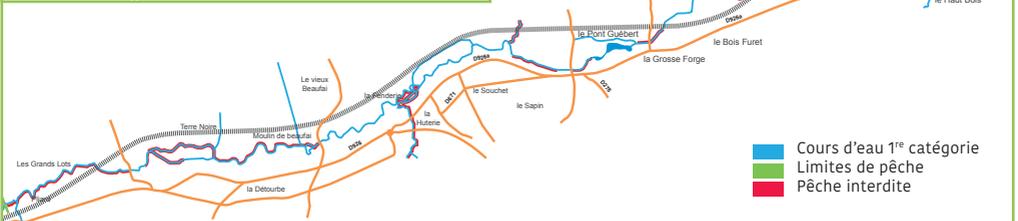
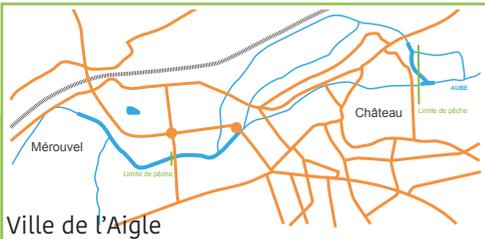
## > Réglementation :

Pour la pêche de l'écrevisse carte de pêche obligatoire.

## Dépositaires de carte

### > L'Aigle (61300)

- Office de tourisme
- La Maison de la pêche, 26 rue de Bec Ham, Tél : 09 51 52 81 87



# Le Devon Trunois

**EHGO**

Président : M. THIERRY POUPIN - Tél. 02.33.12.66.23 - 06.09.13.85.62

Garde de Pêche Particulier : M. MOREL Didier - Tél. 06.45.25.77.31

## > Lieux de pêche

La Dives, classée en 1re catégorie piscicole, représente 25 km et traverse 14 communes. Son lit encaissé et étroit dans sa partie amont est constitué de courants (secteur Avernes-sous-Exmes, Saint-Lambert-sur-Dives) pour devenir plus large et plus lente dans sa partie aval (secteur Trun, Fontaine-les-Bas-sets).

## > Limites extrême de l'A.A.P.P.M.A.

En amont : lieu dit « Les Noes » à St-Pierre-la-Rivière RD 26 (route d'Exmes).  
En aval : lieu dit « Mandeville » à

Ommoy RD 13 (route de Falaise).  
L'ensemble du parcours est balisé par des pancartes du Devon Trunois.

## > Peuplement piscicole

Poisson dominant truite fario. AAPPMA adhérente à l'EHGO.

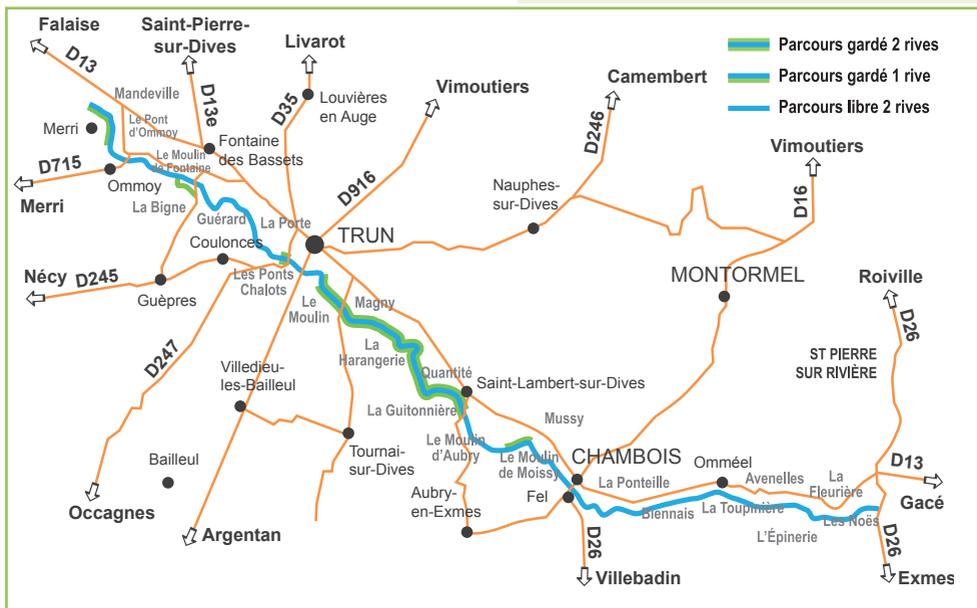
## Dépositaires de carte

### > Trun (61160)

• Tabac - Presse Mr CHALOUPÉ Sébastien,  
54 Rue de la république - 61160 TRUN  
TÉL. 02 33 16 49 92

### > Chambois (61160)

• Mme Augéard Evelyne, « Bar du Commerce »  
Rue des Américains - TÉL. 02 33 36 72 35

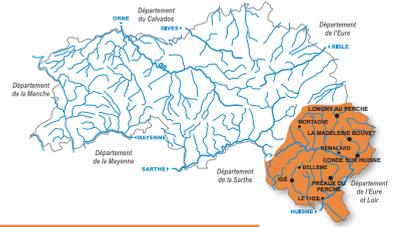


Plan schématique non contractuel. Référez-vous au pancartage sur place et ne pénétrez pas dans les propriétés privées habitées. Respectez les riverains et leurs propriété.



# Huisne

La Gaule Bellemoise, La Gaule Theilloise, La Truite Condéenne, L'Épuisette Igéenne, La Corbionne, La Truite Longnycienne, La haute vallée de l'huisne, La Truite Pré-alienne.



7

## La Corbionne

Président : M. TOUBLET Yves - Tél. 02 33 83 05 45 - 06 80 56 87 40

EHGO

### > Lieux de pêche

Rivière La Corbionne (7 km) : 1<sup>re</sup> cat. du Moulin Renault, commune de la Madeleine Bouvet à la limite communale du Mage. Les ruisseaux : le Culoiseau, la Madeleine, la Coignardière de l'Aunay, la Bourdinière sont classés en réserve.

### > Peuplement piscicole

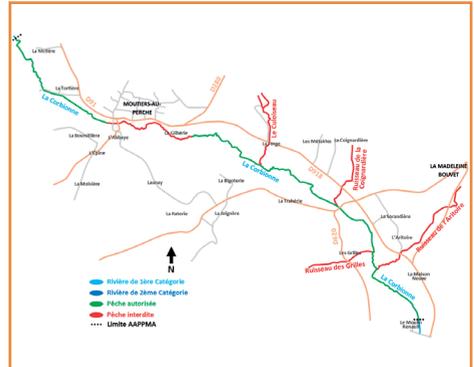
Truites Fario. 2 rempoissonnements par an: environ 15 jours avant ouverture et vers fin avril.

Amis pêcheurs, attention : penser à fermer les barrières, respecter les clôtures et l'environnement.

Notre parcours est en tête de bassin, les truitelles y sont présentes et elles sont fragiles. Retirez les hameçons avec précaution. Si besoin, coupez le fil et pourquoi ne pas adopter l'hameçon sans ardilhon?

### > Suivi truitelle

Pour les pêcheurs qui le souhaitent, une enquête est proposée chez le (s) dépositaire (s) pour recenser les truitelles prises sur la saison de pêche.



### Dépositaires de carte

#### > La Madeleine Bouvet (61110)

• Bar Restaurant CASA DI PINOCCHIO  
Tél 02 33 85 55 50.

**Pêcher, c'est aussi  
s'engager !**

Devenez bénévole dans votre association locale de pêche.



# La Gaule Theilloise

**EHGO**

Président : M. Dominique DIANT - Tél. 06 13 35 07 53

## > Lieux de pêche

- 25 km en 1<sup>re</sup> catégorie : L' Erre, la Maroisse, la Rougette, la Jambette.
- 15 km en 2<sup>e</sup> catégorie : L'Huisne (du pont Mercier à la Planche).

## > Peuplement piscicole

- En 1<sup>re</sup> catégorie : Truites Fario, Vairons.
- En 2<sup>e</sup> catégorie : Carpes, truites, chevesnes, brochets, goujons, brèmes, vairons, ombres communs.

## > Le civisme du pêcheur

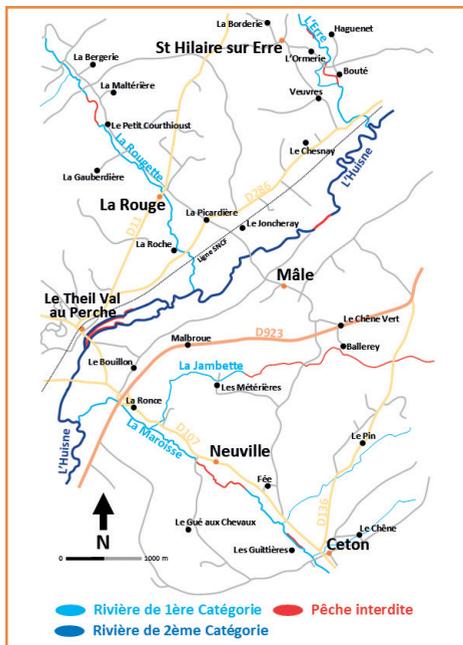
Le domaine privé est largement majoritaire. L'accessibilité est rendue possible grâce au travail de l'AAPPMA et au bon vouloir des riverains.

La bonne conduite de chacun contribuera à bénéficier de ce privilège en observant les recommandations suivantes :

- Garez votre véhicule de manière à ne pas gêner (passage, entrée de maison)
- Ramassez vos détritits (sachets d'hameçons, papiers, paquets de cigarettes,...)
- Respectez les clôtures et barrières des exploitants
- Ne traversez pas les champs de culture
- Soyez courtois envers les autres pêcheurs et usagers de l'eau.

## > Empoisonnements

Deux lâchers de truites fario en 1<sup>re</sup> catégorie. Les dates de lâchers précises seront données à chaque adhérent lors de l'achat de la carte.



## Dépositaires de carte

### > Le Theil sur Huisne (61260)

- Couleur végétale 1 place des Teilleuls
- Le Theil sur Huisne, Tél : 02.37.53.33.37

### > Ceton (61260)

- Bar, tabac « La Civette »



# La Truite Condéenne

Président : M. Hervé Cornic - Tél. 06 18 91 50 68

EHGO

## > Lieux de pêche

### Huisne 1ère catégorie :

De Saint Germain des Grois (pont de fer de la voie verte, limite HVDH), au pont de la ligne SNCF Paris / Le Mans.

### Huisne 2ème catégorie :

La truite Fario et l'Ombre commun sont en No kill sur le parcours commun avec l'AAPPMA la Nogentaise qui débute aux Ecoupilières.

Rive gauche : en aval du pont de chemin de fer jusqu'à la Galaizière.

Rive droite : en aval du pont de chemin de fer jusqu'à la Filandrière, limite du département de l'Orne.

### La Corbionne :

Du lieu-dit : Le Carrefour (quatre routes de Coulonges) au confluent avec l'Huisne à Condé sur Huisne.

## > Empoisonnements

Déversement de truites Fario en février pour l'ouverture puis en saison. Les dates définies lors de l'AG restent modulables.

Déversement de géniteurs après la fermeture en 1ère catégorie.

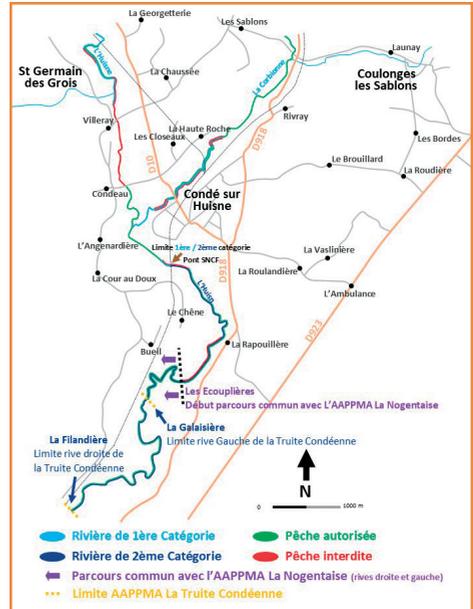
Merci de vouloir ne pas pêcher les jours de lâchers.

## > Assemblée générale

L'Assemblée générale de notre AAPPMA se tient le 3ème samedi de janvier, moment privilégié durant lequel les membres du bureau vous invitent à échanger.

## > Civisme du pêcheur

Afin d'éviter d'éventuels conflits avec nos amis propriétaires riverains, il est demandé à chacun de respecter : clôtures, barrières et accès aux champs. Ne pas laisser de détritux (ex : paquet d'hameçons, pelote de fil...). D'avance merci, les bénévoles de l'AAPPMA.



## Dépositaires de carte

### > Condé-sur-Huisne (61110)

• Bar Tabac Loto Presse « Le Percheron »  
Mr Lereau Joel Tel : 02.33.73.31.01



# La Truite Préalienne

La Truite Préalienne  
ne fait pas partie de l'EHGO.

Président : M. LEDUC Patrick - Tél. 02 33 73 34 23 - 06 11 58 12 05

## > Lieux de pêche

Nocé, Préaux du Perche, Saint-Agnan-sur-Erre, Berd'huis, Dancé. La truite Préalienne ne gère pas de plan d'eau. **Important, La Truite Préalienne ne fait pas partie de l'EHGO.**

**Attention :** trop de barrières laissées ouvertes et de clôtures dégradées ce qui pourrait amener des propriétaires riverains à interdire la pêche sur leur parcelle.

## > Dates d'empoissonnement en truites

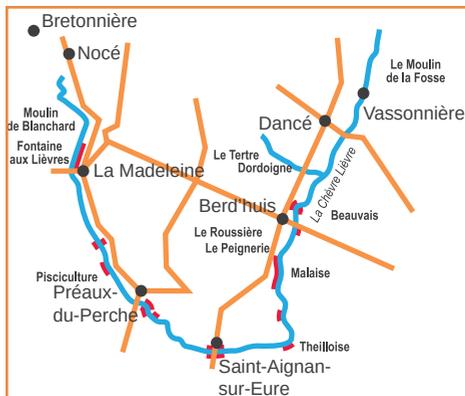
Fin février pour l'ouverture de mars, avril et juin.

## > Peuplement piscicole

Trites fario, truites arc-en-ciel, carpes, gardons, vairons, écrevisses.

## > Initiation à la pêche

Plusieurs samedis après-midi de juin à juillet voir août seront prévus en collaboration avec « perche sud animation » pour les jeunes de la communauté de commune ( dates selon les vacances scolaires ).



## Dépositaires de carte

### > Berd'hui (61340)

- M LEDUC Patrick (Président)  
Lieu-dit Haroudeau Tél : 06 11 58 12 05  
**(Vente des cartes sur rendez-vous)**
- Proxi (M. et Mme MORIN steeve)  
2 Bis Route de Dancé Tél : 02 33 25 08 82  
**(Nouveau dépositaire pour 2025)**

### > Perche en Nocé (61340)

- Le Relais du Parc (Mme JAUQUEN Peggy)  
10 rue de Courboyer Tél : 02 33 73 07 95



11

# La Gaule Bellêmeoise

Président : M. Claude Maudet - Tél. 02 33 73 16 45

EHGO

## > Lieux de pêche

### 1er catégorie

Le Chêne Galon sur 7 kms du Pont aux Anes jusqu'au Moulin de la Borde.

## > L'étang de la Herse

Classé eau close, **ne fait pas partie de l'EHGO.**

Carte à la journée à 10€ pour trois cannes ou 8 € pour une canne.

Carte annuelle à 75€ pour trois cannes.

Les cartes sont en ventes chez les Dépositaires.

Pour tout renseignement contacter Monsieur Maudet Claude au 02.33.73.16.45



## Dépositaires de carte

### > Bellême (61130)

- Maison de Marie
- Bar des promenades

### > Etang de la Herse (61130)

- Vente uniquement des tickets et cartes de l'étang.



# La Haute Vallée de l'Huisne

Président Mr Jean Michel Hippolyte - tél : 06 87 15 81 94 - Mail : aappma.hvdh@gmail.com

Page Facebook : AAPPMA HVDH

Site internet : aappma-haute-vallée huisne.fr



## > Parcours

Le détail et particularités des 16 parcours et des réserves visées par arrêté préfectoral sont consultables sur le site de l'association.

Association en gestion patrimoniale.

## > Préconisation

**Hameçons simples et sans arillons fortement recommandés sur tous nos parcours.**

## Dépositaires de carte

### > Mortagne au Perche (61400)

- Bar au Comptoir, M. Mauguin 17, rue Ste Croix tél. 02.33.25.04.66
- Bar Au Petit Pêcheur », 69 rue des déportés, Tél : 02.33.25.69.15
- Office de tourisme, 36, place du Générale de Gaulle Tél. 02.33.83.34.37

### > Rémalard (61110)

- Office de Tourisme, 22, rue Marcel Touvel Tél. 02.33.73.71.94



## Gîte référencé « Hébergement Pêche »

Nicole et Alain Chaboche \_ Tél.06.45.15.61.60

## Les Parcours de Pêche

*La Haute vallée de l'Huisne*

Association Agréée de pêche et de protection du milieu aquatique



### L'Huisne amont

- 1- Parcours classique de Réveillon (2,5 km)
- 2- Parcours classique entre Réveillon et Comblot (5 km)
- 3- Parcours No-kill toutes techniques de Comblot (2 km)

### L'Huisne Aval

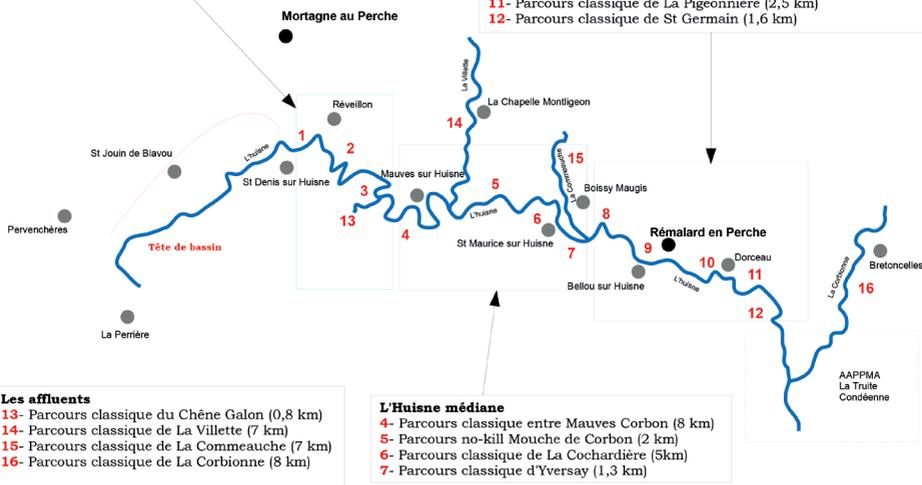
- 8- Parcours classique de Boissy (2 km)
- 9- Parcours classique du Grand Ray (4 km)
- 10- Parcours classique de Rémalard à Dorceau (4 km)
- 11- Parcours classique de La Pigeonnière (2,5 km)
- 12- Parcours classique de St Germain (1,6 km)

### Les affluents

- 13- Parcours classique du Chêne Galon (0,8 km)
- 14- Parcours classique de La Villette (7 km)
- 15- Parcours classique de La Commeauche (7 km)
- 16- Parcours classique de La Corbionne (8 km)

### L'Huisne médiane

- 4- Parcours classique entre Mauves Corbon (8 km)
- 5- Parcours no-kill Mouche de Corbon (2 km)
- 6- Parcours classique de La Cochardière (5km)
- 7- Parcours classique d'Yversay (1,3 km)



AAPPMA  
La Trille  
Condéenne

# GENERATION PECHE

*Des animations pêche toute l'année...*



Pêche en Float-tube



Pêche au feeder



Pêche en bateau



Pêche de la carpe



Pêche de la truite



Pêche au coup

Retrouvez toutes les animations sur le site de la fédération :

**[WWW.PECHE-ORNE.FR](http://WWW.PECHE-ORNE.FR)**

13

# La Truite Longnycienne

Président : M. Daniel Legrand - Tél. 07.86.07.09.83

**EHGO**

## > Lieux de pêche

La « Jambée » et « La Commauche » sur les communes de Longny au Perche, Monceau et Saint-Victor de Réno. Parcours pancartés et jalonnés T.L.

Rivières 1re catégorie : 2.

Ruisseaux pépinières : 2.

## > Date de déversements surdensitaires

Par voie de presse.

## > Peuplement piscicole

Sur nos parcours et ceux de la Réciprocité.

Truites, ombres commun, vairons, goujons.



## Dépositaires de carte

### > Longny au Perche (61290)

• « Au Coin de la Rue »

44, rue de l'Église - Tél. 02 33 83 78 03

### > Neuilly sur Eure (61290)

• « La Bonne Franquette »

1, rue des Azalées - Tél. 02 33 73 91 00



## Légende de parcours

### La Jambée

- A** Longny  
*Jardin public, parking, Pont-Rouge, terrain de camping*
- B** La Fenderie
- C** Pré de Monaco
- D** Pont des Isles
- E** La Détourbe

### La Commauche

- 1** Pont de Saint-Victor  
Amont et aval
- 2** Moulin de St-Victor
- 3** Launay  
La gare
- 4** Pont de Monceaux  
Amont et aval
- 5** Hôtel Verger

Cours d'eau 1<sup>re</sup> catégorie  
 Pont

14

EHGO

# L'Épuisette Igéenne

Président : Mr POILPRAY Eric – Tél : 06.09.70.25.38

Garde-Pêche : Christophe HEUDIARD, Anthony MARCHAND et Clotaire POTET.



## > Lieux de pêche

Rivière «LA MÊME» classée en première catégorie piscicole, à partir de l'ancien bras de décharge du moulin de Cicé jusqu'à 1,5 KM après le hameau de Marcilly.

## > Réserve

Suite à d'importants travaux réalisés sur la partie amont de «LA MÊME» et du ruisseau de la Calabrière une réserve de pêche par arrêté préfectoral a été instaurée à partir de l'ancien bras de décharge du moulin de Cicé et le ruisseau de la Calabrière jusqu'aux sources

## > Déversements

Les dates sont validées et annoncées lors de l'Assemblée générale annuelle. Prière de ne pas pêcher les jours de déversement.

## > Pêche de l'écrevisse

L'écrevisse de Californie ou Signal est présente sur «LA MÊME» la pêche de cette espèce est autorisée sous réserve d'être en possession d'une carte de pêche et de

respecter les dates d'ouverture et de fermeture applicable en rivière de 1er catégorie. Sa réintroduction dans tout cours d'eau est strictement interdite.

## > Fête de la pêche

Premier dimanche de juin à partir de 10h au bief du moulin à Igé.

## > Commerces et Hébergements à Igé

Commerces alimentaires, garage, médecin.  
Gîte : Mairie, 45 Rue du Mans, 61130 Igé,  
Réservation au 02 33 83 22 19

## Dépositaires de carte

### > Igé (61130)

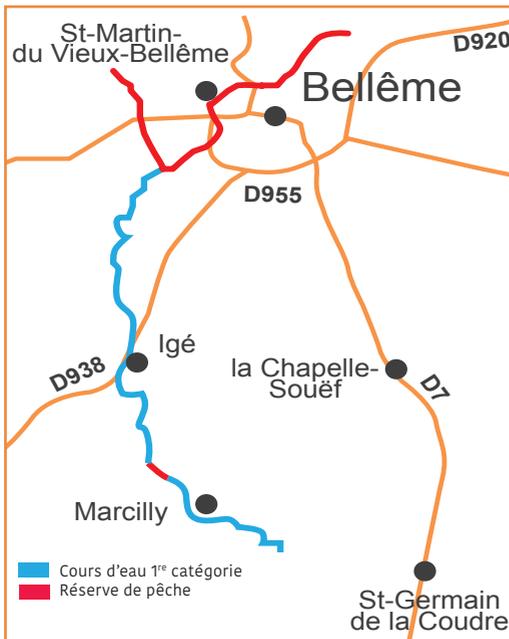
- Garage Citroën Tél. 02 33 83 23 21
- Bar La Mêmes Tél. 02 33 83 32 75

### > Le gué de la chaîne

- Bar Restaurant la bonne table  
Tél.02 33 73 02 66

### > Saint Germain de la Coudre (61130)

- Bistrot du Perche Tél. 09 63 51 20 94



# L'Orne piscicole



Siège d'association agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.)



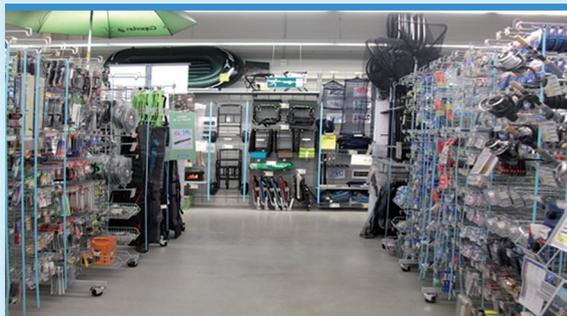


- Bassin « Fleuves côtiers »
- Bassin « Huisne »
- Bassin « Mayenne »

- Bassin « Orne »
- Bassin « Sarthe »
- Rivières de 1<sup>o</sup> catégorie
- Rivières de 2<sup>o</sup> catégorie

# DECATHLON

## LE MAGASIN DES PASSIONNÉS DE LA PÊCHE



### Argentan / Sarceaux

Rue de la Gravelle  
61200 Sarceaux  
Tél. 02 33 12 14 40  
Fax 02 33 12 14 41



### Flers

ZA des Grands Champs  
61100 Flers  
Tél. 02 33 62 82 20  
Fax 02 33 62 82 21



### Arçonnay

Rue de la Chevalerie - Le Petit Coudray  
72610 Arçonnay  
Tél. 02 33 80 26 50



Capertan 

DES CONSEILLERS SPECIALISES A VOTRE ECOUTE

• Vente d'appâts vivants/vifs • Permis de pêche

[www.decathlon.fr](http://www.decathlon.fr)

5081  
**ELIE** 02.33.65.08.21  
TRAVAUX PUBLICS www.elie-tp.com  
s-TAILLEBOIS Athis-Val-de-Rouvre

**NISSAN** **FIAT**

**VENTE ET REPARATION  
DE VEHICULES  
NEUFS ET D'OCCASIONS**

**Rue des Petits Fossés**

**61200 Argentan**

**Tél : 02.33.35.57.16**

**Mail : [fiatnissan@orange.fr](mailto:fiatnissan@orange.fr)**

**LAFOSSE et Fils**  
Au service de l'environnement  
Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux  
Construction métallique et bois

**Restauration de la Continuité Ecologique  
au droit du centre-ville de l'Aigle (61)**

**Ouvrages Bois**  
Pontons – Jetées – Platelages  
**Ouvrages Hydrauliques et Génie Civil**  
Vannes – Déversoirs – Palplanches – Passe-à-poissons – Ouvrages d'Art  
**Renaturation et Continuité Ecologique**  
Génie Végétal – Berges et talus – Curage – Etangs – Lagunes  
**Atelier Interne Métaillerie et Serrurerie**  
Passerelles – Accès PMR – Garde-corps ...

Le Grand Prix de la Génie Ecologique

Le Maizeret – 14940 SANNERVILLE – Tél : 02 31 39 13 04  
[accueil@lafosse-et-fils.fr](mailto:accueil@lafosse-et-fils.fr) – [www.lafosse-et-fils-tp.fr](http://www.lafosse-et-fils-tp.fr)

**Provert**  
S.A.S.

**PROTECTION VALORISATION  
ENVIRONNEMENT  
RIVIÈRES TECHNOLOGIE**

**61380 Bonsmoulins**  
**Tél. 02 33 24 23 78**  
**email : [contactprovert@orange.fr](mailto:contactprovert@orange.fr)**

**ESPACE**  
BASSE-NORMANDIE

Les Bruyères  
14240 CAHAGNES  
Tél : 02 31 77 37 96

**Préservez ce que la nature nous a donné !**

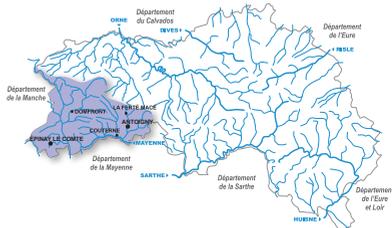
■ Restaurer ■ Prévenir

■ Protéger ■ Valoriser

Entretien - Restauration et protection des cours d'eau  
Aménagements divers - Aménagements piscicoles

# Mayenne

La Colmont, La Société de Pêche Antoigny,  
La Truite Couternoise, La Truite Domfrontaise,  
La Fertoise



15

## Société de Pêche Antoigny

Président : M. Letourneur - Tél. 06 50 52 75 38 - 02 33 37 28 81

**EHGO**

### > Lieux de pêche

**1<sup>re</sup> catégorie** : la Maure, la Gourbe, le Villiers.

### > Empoisonnement

Février et avril.

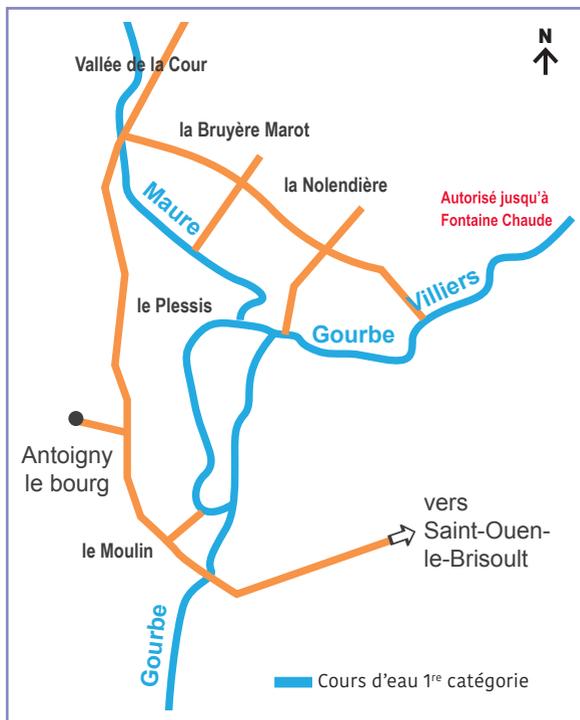
### Dépositaires de carte

#### > Antoigny (61140)

- M. Letourneur Joël  
Le bourg - Tél. 02 33 37 28 81
- Mme Bouvier Caroline  
La Bigne - Tél. 06 66 23 27 72

#### > Gîte de pêche

- M. et Mme Bouvier, La Chanterie  
tél. 02.33.37.95.48 ou 06.66.23.27.72



16

# La Colmont

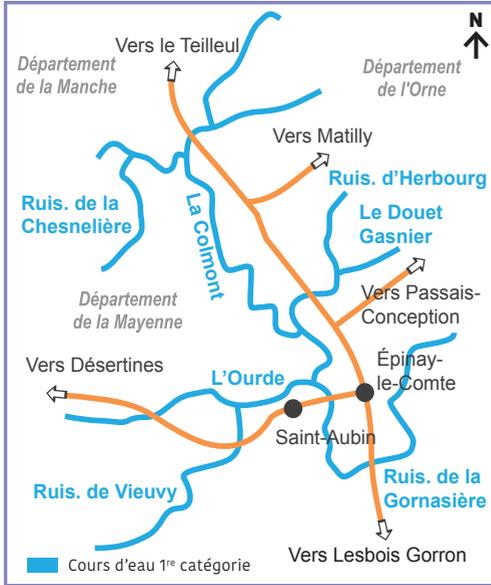
EHGO

Président : M. Dominique COUPEAU – Tél : 06 38 37 63 49

## > Lieux de pêche

**1re catégorie :** sur la Colmont, de la source à la limite du département de la Mayenne, ainsi que tous ses affluents avant cette limite.

Ruisseaux pépinières : les Poiriers, Laragelière.



## Dépositaire de carte

### > Epinay le Comte :

- Bar du Pêcheur.

### > Passais la Conception :

- Tabac, journaux, presse.



# La Truite Couternoise

Président : Mr. ALAIN COURTEILLE – Tél : 06.87.93.10.58

**EHGO**

## > Lieux de pêche

Rivière **1<sup>re</sup> catégorie** :

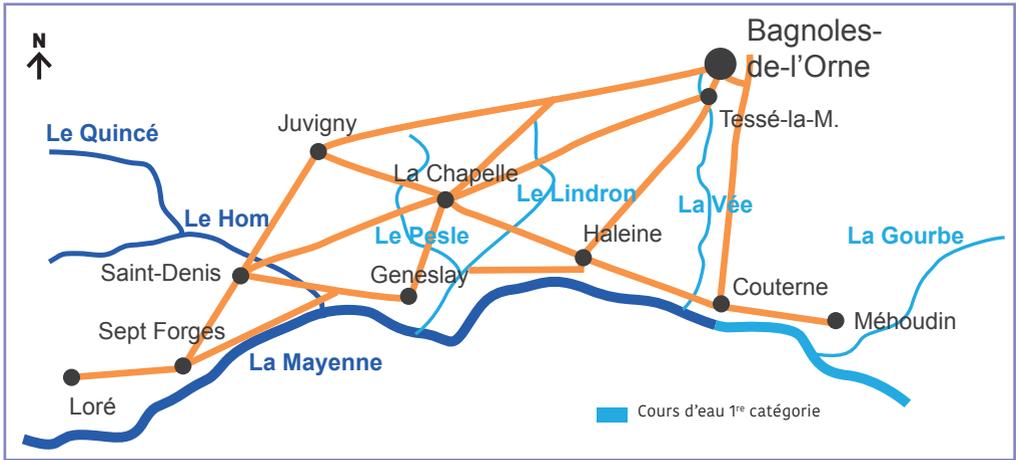
- la Mayenne amont de Couterne,
- la Gourbe,
- le Pesle,
- la Vée.
- Plan d'eau de Bagnoles de l'Orne (1<sup>re</sup> catégorie).

Rivières **2<sup>e</sup> cat.** : la Mayenne aval de Couterne.

## Dépositaires de carte

### > Couterne (61410)

- TABAC PRESSE FDJ COUTERNE – 4 Rue d'Alençon 61410 Rives d'Andaine
- COCCIMARKET – 12 Bis place Saint Michel Juvigny sous Andaine
- [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



# La Truite Domfrontaise

Président : M. Clouard tél: 02.33.38.42.72 - 06.10.10.85.85



## > Lieux de pêche

Plan d'eau de St Fraimbault classé en **2ème catégorie piscicole**.

## Carte de pêche « rivière » obligatoire

Parcours labellisé en parcours « Famille » et « Carpodrome ».

- 1 parcours « Famille » propose 2 pontons en zone de pêche partagée.

- 1 « carpodrome » avec 6 pontons individuels.

## La Varenne en 1ère catégorie :

Nouveau parcours spécifique tous modes de pêche : **en no-kill pour la Truite Fario réglementé par arrêté préfectoral (wading autorisé à partir du 30 mai)**.

## > Empoisonnements

Lâchers de Truites Arc-en-ciel, de brochets, de carpes et gardons sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA

**Atelier Pêche Nature :** Le mercredi après-midi d'avril à juin, pour plus de renseignements contacter le président Christian Clouard au 06 10 10 85 85.



Attention présence de mulettes perlières.

**Voir article P 46**

## Dépositaires de carte

### > Domfront

- La Civette, place St Julien,
- Office de tourisme

### > Passais la Conception

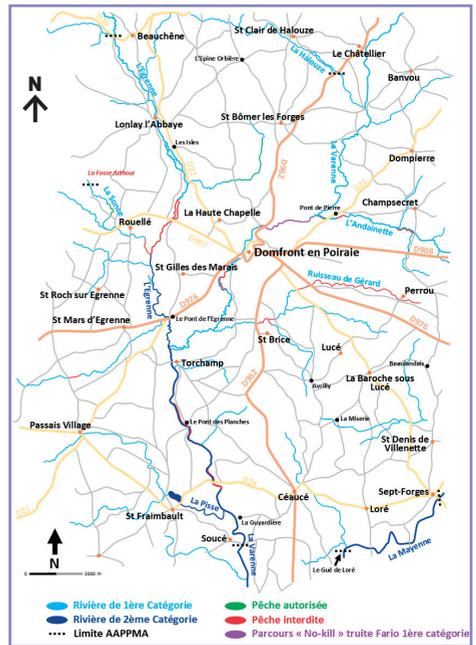
- Tabac, journaux, presse

### > Saint Fraimbault

- Superette

### > Céaucé

- Restaurant, le relais de l'Etape.





# 19 La Fertoise

**EHGO**

Président : M. Eric Le Borgne

Site internet : <https://pechefertoise.wixsite.com/pechefertoise> - Tél. 07 88 46 51 85

## > Lieux de pêche

Tous les détails sur le site internet de l'AAPPMA.

**Plans d'eau : Lac de la Ferté-Macé**  
labellisé en Parcours famille : 28 ha  
- classé en 2ème catégorie piscicole -  
zone de pêche été/ hiver - pratique du  
float tube possible - gîte à proximité.  
Carte de pêche « rivière » obligatoire,  
**sans carte spécifique. NO-KILL obli-  
gatoire (arrêté préfectoral) pour le  
brochet, le sandre et la carpe**  
**+ 2 étangs (lande Foret et Brisettes):**  
pêche sans carte rivière mais avec  
carte spécifique journée : de 4€ à 8€  
voir sur site internet de l'AAPPMA.

## > Empoisonnement :

TRUITES : de mars à mai en rivière et  
de mars à octobre dans les étangs  
(lieux et dates sur le site internet ou  
chez les dépositaires).  
Brochets, sandres, carpes et poissons  
blancs sur lac et étangs en période  
hivernale.

## > Travaux de restauration :

Les bénévoles de l'AAPPMA réalisent  
des travaux sur les cours d'eau et plan  
d'eau pour favoriser le développement  
de différentes espèces piscicoles

## Dépositaires de carte

### > La Ferté-Macé (61600)

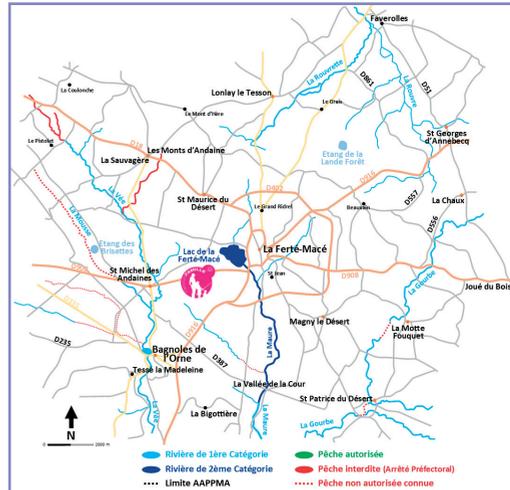
- Office de Tourisme, 11, rue de la Victoire
- M. Leylavergne, bar, route de Bagnoles (ouvert le lundi)
- M. et Mme ROULLEAUX , bar de la Gare (seulement étangs - ouvert le dimanche)

### > Bagnoles de l'Orne (61140)

- Office de Tourisme, à l'entrée de Bagnoles

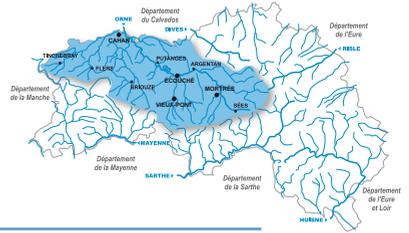
### > Les Monts d'Andaine (61600)

- « le Sylvagerien », Place église - Épicerie - Café,  
(ouvert tous les jours)



# Orne

La Gaule Briouzaine, La Gaule Argentanais, La Vallée du Noireau, La Gaule Écubéenne, L'Hameçon Putangeois, La Flérienne, La Gaule Mortrées/Sées, Le Moulinet de Vieux-Pont, La Gaule Tinchebrayenne



## 20 La Vallée du Noireau

EHGO

Président : M. DELAUNAY Jérôme – Tél.06.28.68.42.76 email jerome.delaunay@hotmail.com

### > Lieux de pêche

Le Noireau classé en 1ère catégorie sur 3 km de rives.

Population piscicole : truite fario, goujon, gardon, chevesne, perche (sur sa partie basse).

> **Assemblée générale :**  
3eme vendredi de janvier.

### > Civisme du pêcheur :

Pour un bon déroulement de la saison de pêche, respectez les lieux et les clôtures et ramassez tous vos déchets. Amis pêcheurs la présence de juvéniles de saumons est de plus en plus fréquente dans nos rivières, faites attention à bien identifier vos prises.

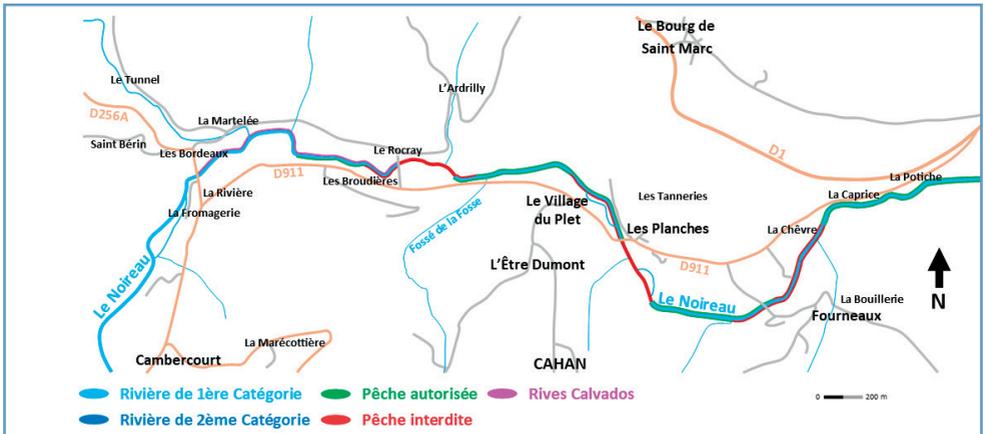
### Dépositaires de carte

#### > Cahan (61430)

- Les permanences de ventes de cartes de pêche, sont affichées à la mairie, à la boulangerie de Berjou et dans la presse.

#### > Berjou (61430),

- Boulangerie, pâtisserie, le bourg tél. 02.33.66.42.29 Amis pêcheurs évitez de prendre vos cartes le dimanche.



# La Gaule Argentanaise

**EHGO**

Adresse email : [gaule.argentanaise@orange.fr](mailto:gaule.argentanaise@orange.fr) - Président M. Christian MADELAINE – 06 29 81 18 59

Site internet : [www.gauleargentanaise.fr](http://www.gauleargentanaise.fr)

## > Parcours de pêche :

### 1ère catégorie :

L'Houay : de la commune d'Occagnes jusqu'à l'Orne.

L'Ure : de la Cochère jusqu'au pont du Haras des Tuileries.

La Baize : de St Christophe le Jajolet jusqu'au pont de Mauvaisville (Frévan).

### 2ème catégorie :

L'Orne : du port d'Aunou jusqu'à Fontenai/Orne.

L'Ure : du pont du Haras des Tuileries jusqu'à l'Orne.

La Baize : du pont de Mauvaisville (Frévan) jusqu'à l'Orne

Voir le site internet : [www.gauleargentanaise.fr](http://www.gauleargentanaise.fr)

**Respectez les lieux (clôtures, pas de détritus...).**

**Attention, en 2023 et 2024, nous avons eu des plaintes de riverains au sujet des clôtures pas respectées..**

## > Rempoissonnements :

**Traités :** Les déversements sont annoncés sur la presse, par mails et sur le site internet.

**Prière de ne pas pêcher les vendredis de lâchers.**

**Truitelles :** Déversement de truitelles au printemps

### Carnassiers :

En fin d'automne en fonction des disponibilités.

## > Photographiez vos prises :

Faites parvenir vos clichés à l'adresse suivante : [gaule.argentanaise@orange.fr](mailto:gaule.argentanaise@orange.fr).

## > Pêche de l'écrevisse

Pour la pratique de cette pêche, une carte de pêche est obligatoire (Code de l'environnement).

## Dépositaires de carte

### > A Argentan :

- Le magasin « Décathlon », Argentan-Sarceaux
- Le kiosque « L'Etrier » rue A.Briand

### > Au Bourg St Léonard :

Bar, brasserie « Le Relais »

### > Sur internet

- [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

**Rappel : réintroduction d'écrevisses dans tout cours d'eau strictement interdite.**

## > Concours de pêche

Concours se déroulant le jeudi matin de l'Ascension sur l'Orne dans le site des Pâtures. Ouvert à tout détenteur d'une carte de pêche.

Ambiance conviviale. Quelques truites sont déversées pour l'occasion.

## > Section de pêche de compétition

Renseignements : M. LEMESNIL Michel, Le Mont d'Urou - 61200 Urou et Crennes  
Tél. 06 87 98 49 99



22

EHGO

# La Gaule Briouzaine

Président : M. Michel Gentil - Tél. 02 33 66 04 57

## > Lieux de pêche

La Rouvre et ses affluents (environ 80 km) 1<sup>re</sup> cat. Le marais du grand Hazé ouvert de novembre au 4<sup>ème</sup> dimanche de janvier.

## Le plan d'eau de l'Enclos (Emile et Maurice JAMBU)

Faisant partie de l'EHGO, il est accessible avec une carte de pêche « rivière » et suit la réglementation de la deuxième catégorie piscicole avec quelques aménagements :

- remise à l'eau obligatoire de tous les poissons (no-kill)

- pêche des carnassiers aux leurres uniquement.

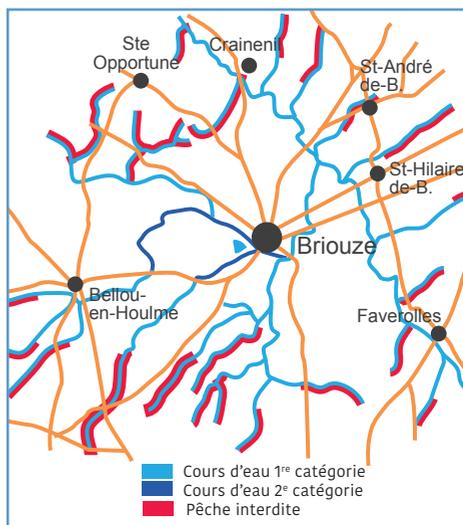
- pêche au coup autorisée avec amorçage toléré.

- wading et float tube interdits.

## Dépositaires de carte

### > Briouze (61220)

- « Café du Centre », Tél : 02.33.66.02.72
- « Le Brazza », Tél : 02.50.75.73.68



# La Gaule Écubéenne

Président : M. Dominique Bodin - Tél. 06.06.84.38.04

**EHGO**



## > Lieux de pêche

Rivière **1re catégorie** : La Maire, l'Udon, la Cance.

Rivière **2e catégorie** : l'Orne : Bief de la Cance.

## > Peuplement piscicole

**En 1re cat.** : truites arc en ciel et fario. Truitelles fario.

## > Assemblée générale

3<sup>e</sup> dimanche de janvier. Nos droits de pêche dépendent du bon comportement du pratiquant. Respectez les lieux et ramassez vos déchets. Soyez vigilants aux bonnes relations avec les propriétaires. Profitez de votre visite à Écouché pour visiter et pratiquer votre loisirs à Ménil-Glaise (2<sup>e</sup> cat.) où l'arasement du barrage va modifier la fréquentation des salmonidés. Le parcours du bief d'Écouché est en 2<sup>e</sup> cat. N'oubliez pas que la carte de pêche est nominative et qu'elle ne se prête pas même pour la pêche des écrevisses

## Dépositaires de carte

### > Boucé (61150)

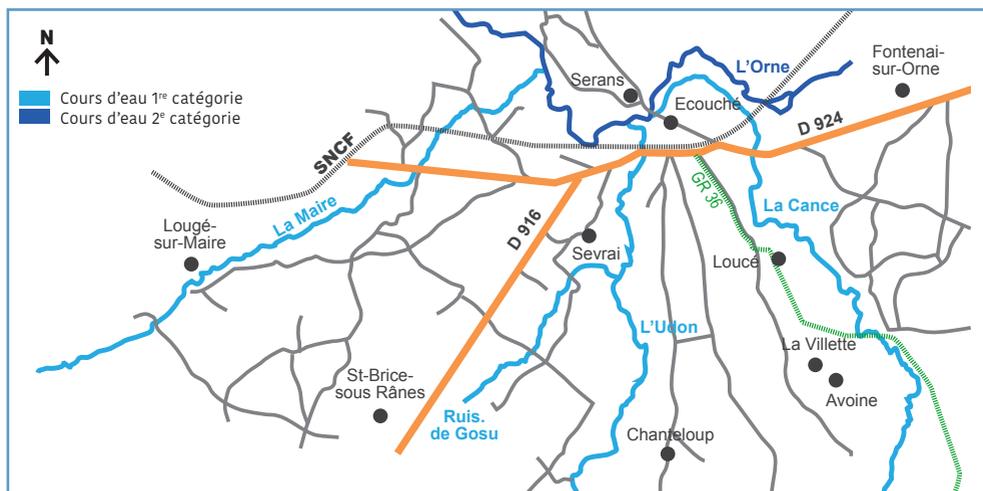
- Le Bistrot de Boucé - Rue de Verdun tél. 02.33.36.83.02

### > Écouché (61150)

- « Chez le Président M. BODIN » - Place de la Gare (appeler pour prendre rendez-vous)
- Librairie, presse, 22 rue des Trois Frères Terrier tél. 02.33.36.10.56
- Quincaillerie Duval - 16 rue Pierre Trevin tél. 02.33.35.10.21

### > Lougé sur Maire (61150)

- Au Comptoir de Lougé - 02.33.64.03.58



# L'Hameçon Putangeois

Président : Mr VALABLE Jérôme tél. 07.84.17.02.76 - 26 Rue de l'Ormel 61150 Goulet



## > Lieux de pêche

### 1re catégorie :

Du camping jusqu'à la digue de la Forge (limite de l'entrée du lac).  
Les gorges de St Aubert, en aval du barrage, en rive droite jusqu'au lieu-dit Le Val Besnard.

### 2ème catégorie :

Le Lac de Rabodanges.

### > Pêche interdite et réserve

De la digue de la Forge jusqu'au ruisseau de la frayère.  
150 m en aval du barrage de Rabodanges (début des Gorges de St Aubert).

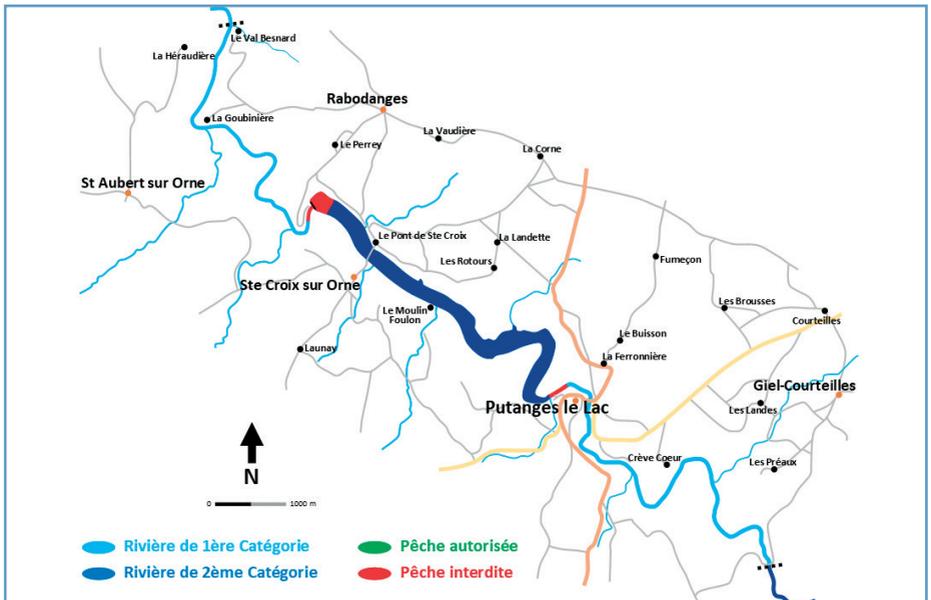
### > Embarcadère

Face à la maison de retraite à Putanges le Lac, rue de la Forge.  
Respecter les stationnements prévus à cet effet.

## Dépositaires de carte

### > Putanges (61210)

- Office de Tourisme - 1 Grande rue tél. 02.33.35.86.57
- Bar PMU Le Vincennes, 13 grande Rue tél. 02 33 35 02 37



# La Flérienne

Président : M. Gilles Petit - Tél. 06 06 49 74 17 - 02 33 96 78 65 - email : flerienne@aliceadsl.fr



## > Lieux de pêche

400 km de rives.

(Plan de gestion piscicole en cours).

Rivières **1<sup>re</sup> catégorie** : le Noireau, la Varenne, l'Egrenne, la Rouvre et leurs affluents.

Barrage de Landisacq classé en deuxième catégorie avec une réglementation spécifique.

Parcours no-kill sur la Rouvre.

Mise à disposition d'un «dépliant des parcours auprès de l'association»

## > Atelier Pêche Nature

Le mercredi après-midi pour les enfants à partir de 10 ans. Encadré par l'animateur diplômé du CPIE des collines Normandes et d'une équipe de bénévoles de l'AAPPMA. Nombreuses thématiques abordées tout au long de l'année.

## Dépositaires de carte

### > Flers (61100)

- Office de tourisme, 4 place Vayssières  
Tél. 02.33.65.06.75

- Magasin « Decathlon » - ZA du Champ de Course - dépositaire assortiments migrateurs

### > Athis (61430)

- Maison de la presse, place St Vigor,  
tél. 02.33.64.22.09

### > Bréel (61100)

- « Maison du Paysage »  
Moulin de Bréel - Tél. 02 33 62 34 65  
(ferme heures de repas)



Attention présence de mulettes perlières.  
**Voir article P 46**



# La Gaule Mortrée Sées

Président : M. J.-C. Lecocq - Tél. 02 33 31 05 76

**EHGO**

## > Lieux de pêche

Orne, Senelle, Thouanne, Don, Sennevière.

Au total 86 km de rivière de 1re et 2e catégorie.

Le Don et L'Orne en deuxième catégorie à partir du pont Tour Vandel.

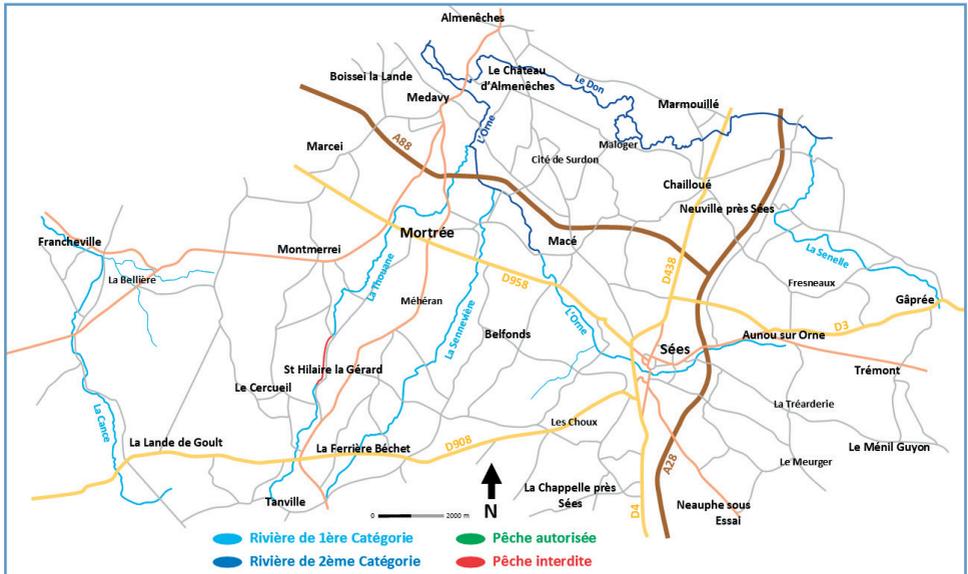
## Dépositaires de carte

### > Sées (61500)

- « Bar de l'Étoile »  
10, rue Lévêque, Tél. 02 33 27 83 05
- Office de tourisme, mairie de Sées  
Tél. 02 33 28 74 79

### > Mortrée (61570)

- Bureau de Poste – Mairie de Mortrée  
Grande Rue, Tél. 02 33 39 07 71



# Le Moulinet de Vieux-Pont

Président : M. Gilles Leprieur - Tél. 02 33 39 74 86

**EHGO**

## > Lieux de pêche

**1re catégorie : L'Udon**, du moulin de Chandon sur la commune de St Martin l'Aiguillon à Vieux-Pont.

**Le Moulin Besnard**, de la Besnardière jusqu'à 400 m en amont de la confluence avec l'Udon au lieu-dit Troussel qui correspondent à une réserve de pêche.

### Nouveau parcours spécifique :

Sur l'Udon, du moulin de Chandon au Chatellier, parcours no-kill pour la truite fario. Toutes techniques autorisées.

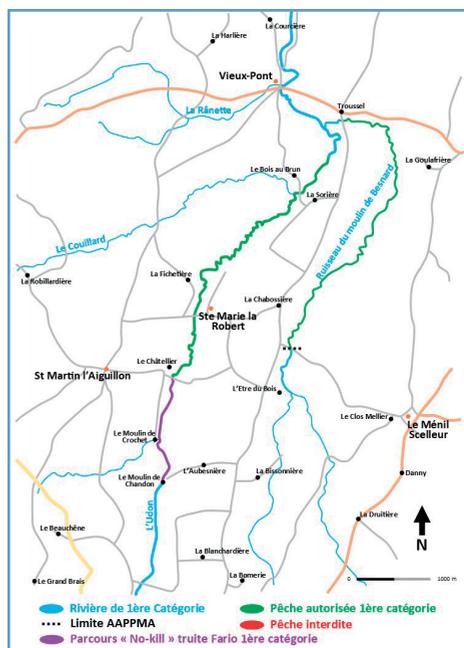
## Dépositaires de carte

### > Vieux Pont (61150)

• M. LEPRIEUR Gilles (Président), Les Landes de Collières, Tél : 02.33.39.74.86 / 06.85.50.87.71

### > Carrouges (61320)

• Bar des sports, Tél. 02.33.27.20.40 (fermé le lundi et dimanche après-midi)



# La Gaule Tinchebrayenne

Président : M. Patrice Gautier - Tél. 07 86 20 08 07 - email : gautier.pat78@orange.fr  
 Page Facebook : « AAPPMA La Gaule Tinchebrayenne » (actualités et infos en temps réel).  
[www.lagauletinchebrayenne.fr](http://www.lagauletinchebrayenne.fr)



## > Lieux de pêche

80 km de rivières et ruisseaux pépinières confondus, classés en **1<sup>re</sup> catégorie** :

**Bassin Loire Atlantique** : l'Egrenne

**Bassin de la Manche** : Le noireau

**Poisson dominant** : truite fario.

## > Gestion piscicole

**Rivière** : un lâcher annuel au moment de l'ouverture uniquement truites fario, truitelles dans la période d'Avril à Juin.

**Écloserie** : Produisant alevins et truitelles pour une capacité maximum de 120000 œufs.

**Ecole de pêche** : se déroule d'avril à juin au plan d'eau du Val Fleury

**« Pêcheurs, attention présence de Tacons et de Saumons, remise à l'eau obligatoire. »**

## Dépositaires de carte

### > Chanu (61800)

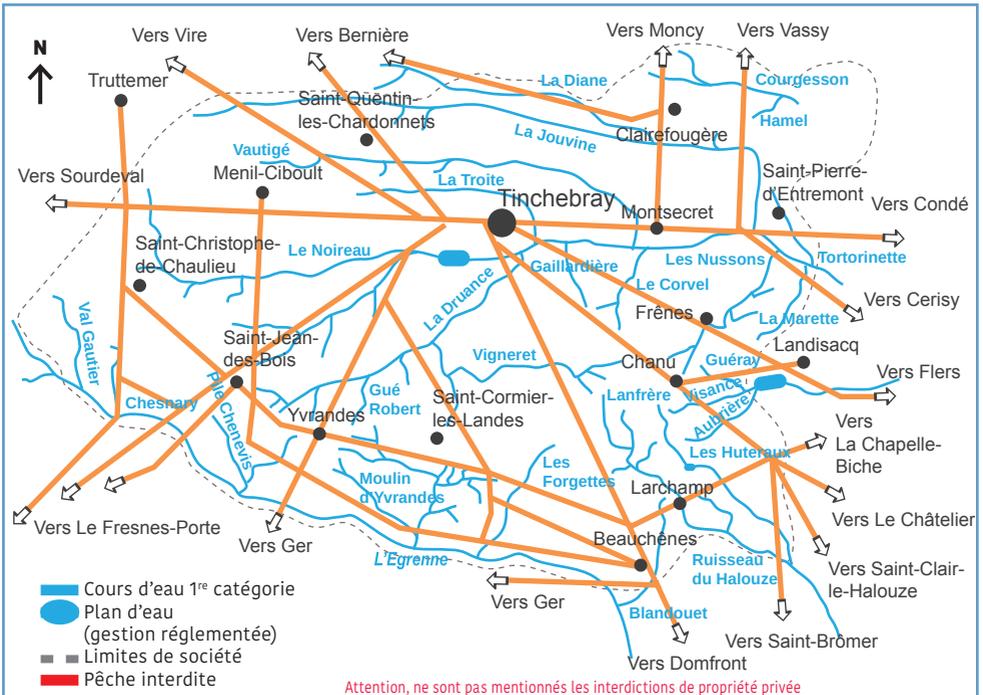
• Tabac, presse - 24 Place le Harivel du Rocher - Grande Rue, Tél. 02 33 66 89 89

### > MONTSECRET (61800)

• La Pause  
 bar, épicerie, grande rue, tél: 0250459043

### > Tinchebray (61800)

• Pôle culturel, Medi@tech, 1 boulevard du midi  
 Tél. 02 33 96 19 49  
 • Bar la Civette à 71 Grande Rue,  
 tel : 02 33 66 63 80.



# MONTSORT CHASSE ET PECHE

*Les meilleures références de chasse et de pêche...*



**20 RUE DU MANS  
61000 ALENCON**

**Tél : 07 78 56 77 07**

**OUVERT DU MARDI AU VENDREDI  
9H00 - 12H00 ET 14H00 - 19H00  
OUVERT LE SAMEDI  
9H00 - 12H00 ET 14H00 - 18H00**

**Pêchez ces conseils sans modération !**



## **Vous pratiquez la pêche ?**

Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ?

Ces conseils vous concernent :



- Evitez de pêcher près des lignes électriques
- Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique
- Soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risques,
- Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche



# Sarthe

La Gaule Amicale Höene & Sarthe, La Gaule Alençonnaise, La Gaule Meloise, Les Pêcheurs de Saint-Cénéri, L'association de Pêche la Roche Mabile.



29

EHGO

## Association de Pêche de la Roche Mabile

Président : M. Patrick Boé - Tél. 06 42 10 58 86

Effectifs 2024 : 77

**Gestion patrimoniale, pour une pêche durable !**

Placée en tête de bassin, la rivière bénéficie d'une eau limpide et fraîche qui favorise la vie et à la reproduction naturelle de la truite fario.

L'AAPPMA a fait le choix d'une **gestion patrimoniale** pour que le pêcheur pratique son loisir dans un milieu naturel de qualité. L'association soutenue dans sa démarche, reçoit l'aide technique de la Fédération Départementale. Depuis l'année 2000, l'association s'efforce de favoriser les populations piscicoles sauvages et de préserver l'intégrité physique et paysagère de la rivière.

Assemblée Générale de l'AAPPMA le premier dimanche de février à 10h00 à la mairie.



Attention présence de moules perlières.  
**Voir article P 46**



### Dépositaires de carte

#### > Alençon (61000)

• Montsort Chasse – Pêche  
20 Rue du Mans – 07 78 56 77 07  
Fermé dimanche et lundi.

#### > La Roche Mabile (61420)

• Au Bistrot de la Roche, le Bourg  
TÉL. 02.33.27.65.18 fermé le samedi, dimanche après-midi et mercredi après-midi.

• [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



**Pêcher, c'est aussi s'engager !**

Devenez bénévole dans votre association locale de pêche.



30

EHGO

# La Gaule Amicale Hoëne et Sarthe

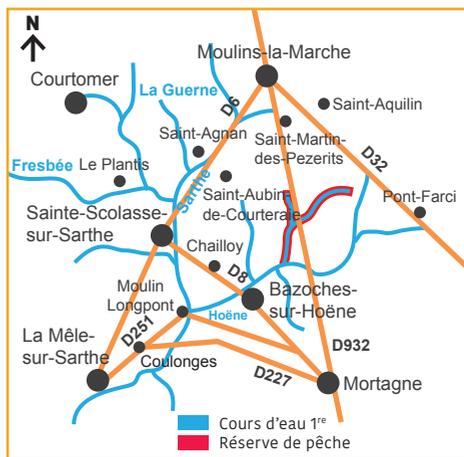


Président : M. PIVARD Jean - Tél. 02 33 25 18 96 - 07 81 10 25 02

**Fête de l'écrevisse** : dernier dimanche d'Août.

## > Lieux de pêche

**1<sup>re</sup> catégorie** : tout le parcours de l' AAPPMA est classé en 1<sup>re</sup> catégorie. La Guerne, La Sarthe et L'Hoëne. La pêche est ouverte tous les jours. Réserve de pêche : Le ruisseau de Saint-Mard.



## Dépositaires de carte

### > Bazoches sur Hoëne

• Agence postale, Tél : 02 33 83 29 45  
Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h30

### > Saint Scolasse

• Agence postale Le Bourg, Tél : 02 33 27 53 46  
Ouvert du mardi au samedi de 9h50 à 12h30

### > Courtoimer

• Agence postale Office de Tourisme, Tél : 02 33 31 87 70  
Ouvert du mardi au samedi de 9h15 à 12h15

### > Soligny la trappe

• Bar SNC Provost Frères, Tel. 02 33 84 08 49

### > Mortagne au perche

• Office de Tourisme, Tel. 02 33 83 34 37  
36 place du Général De Gaulle, Ouvert du lundi au samedi 10h à 18h, dimanche 10h à 13h

# La Gaule Mêloise

Président : M. Guy MALLET - Tél. 02.33.27.16.27 - 06.22.85.01.50 - Mail : lagaule.meloise61@gmail.com



EHGO

## > Lieux de pêche

**1<sup>re</sup> cat. :** la Vezone de sa source au Moulin de Neuilly et ses affluents. Les affluents de l'Érine et de la Tanche.

- |                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| <b>1</b> Moulin de Neuilly | <b>5</b> La Carrière                 |
| <b>2</b> Les Rigoux        | <b>6</b> Bursard                     |
| <b>3</b> Échufley          | <b>7</b> La Vandré (route d'Alençon) |
| <b>4</b> Circuit voiture   |                                      |

## Dépositaires de carte

### > Le Mêle sur Sarthe (61170)

- Office de tourisme - place Charles de Gaulle
- Mag presse - place Charles de Gaulle

### > Atelier Pêche Nature

D'avril à fin septembre le mercredi après-midi tous les 15 jours. Pour plus d'informations, contacter le président Guy Mallet au 02.33.27.16.27

**2<sup>e</sup> cat. :** la Sarthe du confluent Hoëne-Sarthe jusqu'au parc Fortin, la Tanche, l'Érine, la Pervenche.

- |                                 |                                 |
|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>A</b> Confluent Hoëne-Sarthe | <b>I</b> Pont Saint-Paul        |
| <b>B</b> Moulin de Lormois      | <b>J</b> Parc Fortin            |
| <b>C</b> Gournay                | <b>K</b> Nationale 12           |
| <b>D</b> Camping                | <b>L</b> Route de Marchemaisons |
| <b>E</b> Moulin Saint-Léger     | <b>M</b> Route de Boitron       |
| <b>F</b> La Motte               | <b>N</b> La Grenouille          |
| <b>G</b> Bouveuge               | <b>O</b> Rte de Coulimer        |
| <b>H</b> Les Épinay             |                                 |

**Le lac du MÊLE sur Sarthe Classé deuxième catégorie piscicole.** Nouvelle réglementation suite aux aménagements piscicoles réalisés : Remise à l'eau obligatoire du brochet et du sandre quelle que soit sa taille.

On peut y pêcher avec une carte de pêche « rivière » sans supplément.

Pêche de la carpe de nuit les week-end et veilles de jours fériés (pêche de nuit fermée juillet et août), inscription obligatoire (au moins 24h à l'avance) sur le site de la fédération :

[www.peche-orne.fr](http://www.peche-orne.fr).

Pêche en float tube autorisée. Merci de respecter les autres usagers du lac.



# Les Pêcheurs de St-Céneri

Présidente : Frédérique FRIOT - Tél. 06 85 31 85 22 - email : lespecheursdesaintceneri@orange.fr

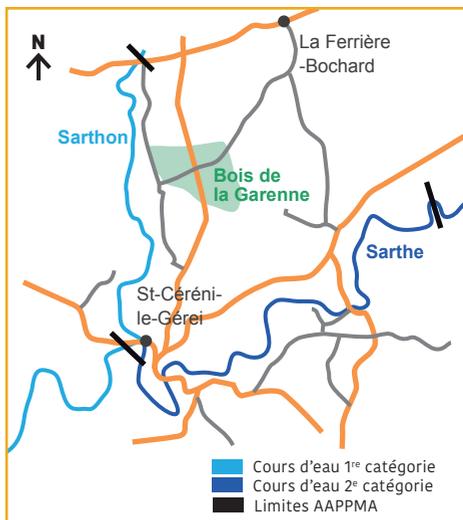
## > Lieux de pêche

**1<sup>re</sup> cat. :** Le Sarthon, du pont de la Bardière (RD1) à son embouchure avec la Sarthe à St-Céneri ; rivière à dominance salmonidés, 4 déversements annuels sont effectués. Ce parcours est ouvert tous les jours il est en trois parties, la partie centrale est louée par des particuliers, merci de respecter les pancartes la délimitant, vous pouvez la traverser à condition de ne pas y pêcher. L'équipe de bénévoles de l'AAPPMA assure l'entretien des rives pour vous garantir de bonnes conditions de pêche.

**2<sup>e</sup> cat. :** La Sarthe, du moulin de Gouhier à Mieuxcé jusqu'à l'embouchure du Sarthon à St-Céneri. Rivière à dominance de carnassiers et cyprinidés (carpes de 10 à 20 kg prélevées dans la Sarthe et gros brochets - environ 1m). La Sarthe est un cours d'eau très prisé du fait de sa morphologie tantôt profonde et calme, tantôt rapide et tumultueuse. Tous les ans, l'AAPPMA fait des efforts financiers pour réintroduire des carnassiers sur le secteur, les perches sont également très présentes ainsi que gougeons, gardons, brèmes, et autres cyprinidés.

**L'assemblée générale** à la mi-janvier de chaque année est toujours un moment privilégié et convivial pour dialoguer avec les membres du conseil d'administration de l'AAPPMA et éventuellement avec les riverains. **Les adhérents sont fortement invités à y participer : c'est leur assemblée générale.**

**Concours de pêche** en rivière Sarthe.



## Dépositaires de carte

### > Alençon (61000)

• Montsort Chasse - Pêche  
20 Rue du Mans - 07 78 56 77 07 - Fermé dimanche et lundi.

### > Saint Germain du Corbéis (61000)

• « Le St Germain », Tabac - Presse  
9 rue du Général Leclerc  
Tél. 02 33 26 44 10

**Des ventes de cartes seront possibles à l'Assemblée Générale.**



# La Gaule Alençonnaise

Président : M.PINTASSILGO Joaquim Tél : 06.83.36.80.32 - Mail : aappma.lagaulealenconnaise@gmail.com

Suivez et partagez avec nous sur les réseaux sociaux. [f Aappma La Gaule Alençonnaise « Rivière »](#). [Aappma La Gaule Alençonnaise « Etang des Foidras »](#). [Aappma La Gaule Alençonnaise « Rock Fishing »](#).

## > Lieux de pêche

Rivières **1<sup>re</sup> cat.** : Le Sarthon et ses affluents, La Briante et ses affluents, Le Londeau Lâchers de Truites Arc en ciel/ Saumon de Fontaines.

Rivières **2<sup>e</sup> cat.** : La Sarthe, du pont de St Paul au Mesnil Brout au Moulin de Gouhier à Mieuxce. Parcours pêche carpe de nuit situé Parc Courbet et Parc du Gué de Gesne (Arboretum) à Alençon La Vezone du Moulin de Neuilly jusqu'à la confluence avec la Sarthe, Le Semallé, Le Sourton.

**Parcours pêche carpe de nuit** : Situé Parc Courbet et Parc du Gué de Gesne (Arboretum) à Alençon.

**Respectez les clôtures, refermez les portails et ne laissez aucune trace de votre passage. Trop d'abus peuvent nous faire perdre nos droits de pêche.**

## Dépositaires de carte

### > Alençon (61000)

- Chasse - Pêche Montsort

### > Damigny (61250)

- Bar, tabac du Pont de Fresnes

### > Saint Denis sur Sarthon (61420)

- Bar, tabac de la mairie

- Viveco

### > Arçonnay (72610)

- Décathlon Alençon - Le Petit Coudray

## > Parcours spécifique Etang

### Etang des Foidras

2ha Valframbert, route de Sées

Pêche des blancs au coup, feeder, Lachers de truites et Pêche de la carpe en sessions (réservation).

Nombreuses animations tout au long de l'année : Concours coup, Challenge Carpe, Journée Famille...

**Carte journalière** : 8 euros / 2 cannes

**Carte jour de lâcher** : 10 euros / 1 canne

### Sessions carpes sur réservation :

06 23 97 09 05

### Nouveauté !!! Rock Fishing !!!

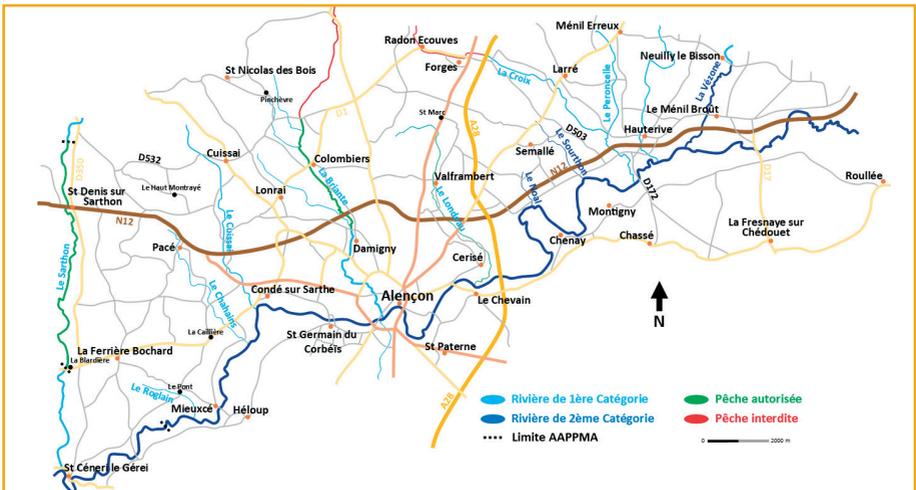
5ha à Radon

Pêche exclusive des carnassiers aux leurres en NO-KILL

5 places max. / jour

20 euros / pêcheurs

**Réservation** : 06 08 55 32 53





## AMIS PÊCHEURS : PARTICIPEZ À LA PRÉSERVATION DE LA MULETTE PERLIÈRE !

Depuis 2016, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Collines normandes anime le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Mulette perlière en Normandie. Dans ce contexte, nous nous engageons aux côtés de nombreux acteurs pour préserver l'espèce. Les usagers des cours d'eau ont aussi un rôle à jouer dans la protection de la biodiversité et les pêcheurs en sont des maillons incontournables. La Fédération de pêche de l'Orne et le CPIE ont ainsi sensibilisé les pêcheurs de la Rouvre à la présence de cette espèce si particulière et aux mesures favorables à sa préservation.



### UNE ESPÈCE LIÉE AUX POISSONS

Menacée d'extinction, la Mulette perlière est un mollusque d'eau douce qui a besoin d'une eau d'excellente qualité. Elle est présente sur quatre rivières normandes : l'Airou, la Rouvre, le Sarthon et la Halouze. À l'état de larve, elle se fixe sur les branchies de poissons hôtes, la Truite fario ou le Saumon Atlantique, pour grandir durant l'automne, avant de se décrocher au printemps pour continuer sa croissance dans la rivière !

### CONNAÎTRE POUR PROTÉGER

Les larves de mulettes fixées sur les branchies peuvent être observées à l'œil nu, notamment au printemps, avant de se décrocher pour s'enfouir. Elles sont alors sous la forme de petits points blancs enkystés dans les branchies. Des observations que les pêcheurs peuvent faire facilement avec leur œil affûté ! Le CPIE Collines normandes propose également des formations à l'observations des larves et des Mulettes perlières.



Sur le Sarthon, une journée de sensibilisation à la Mulette perlière des pêcheurs des AAPPMA locales, organisée par le CPIE61, la FDPPMA61 et le PNR Normandie-Maine.

### UNE FORTE MOBILISATION

Suite à une enquête menée sur la Rouvre, les pêcheurs se sont montrés très à l'écoute et prêts à adapter leurs pratiques de pêche, notamment en évitant les secteurs de présence de l'espèce. Merci à eux !



### À VOUS DE JOUER !

Vous observez des Mulettes perlières ou des larves ? Vous voulez en savoir plus sur ce programme ?

**CONTACTEZ LE CPIE DES COLLINES NORMANDES**

Moulin de Ségrie - Ségrie-Fontaine  
61 100 ATHISVAL DE ROUVRE  
02.33.96.69.94 / [c.vieilledent@cpie61.fr](mailto:c.vieilledent@cpie61.fr)



**TERRES & EAUX**  
La nature, ça se vit.

Près de 3000 m<sup>2</sup>  
pour vivre votre passion  
grandeur nature !

CHASSEURS • PÊCHEURS • CAVALIERS • VOS ANIMAUX • VOS PASSIONS NATURE

➡ **TERRES & EAUX CAEN** ⬅

10 avenue des Dignes - 14123 Fleury sur Orne - Tél. : 02 31 82 09 70

Magasin ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30, le vendredi et le samedi de 9h à 19h30.

# HEBERGEMENTS PECHE DANS L'ORNE

Des gîtes au plus près de vos destinations de pêche...



## 1. SAINT LEGER SUR SARTHE (61170)

Le Presbytère  
Tèl : 02.33.28.07.00

## 5. ST MARS D'EGRENNE (61150)

La Meslière  
Tèl : 02.33.28.07.00

## 2. LE MELE SUR SARTHE (61170)

Le Haras / Le Manège / Le Pigeonnier  
Tèl : 02.33.81.21.91

## 6. DOMPIERRE (61700)

Gare de St Bomer  
Tèl : 02.33.28.07.00

## 3. SAINT GERMAIN DES GROIS (61100)

Les Basses Vallées  
Tèl : 06.45.15.61.60

## 7. ATHIS VAL DE ROUVRE (61430)

Gîte de l'Etang  
Tèl : 02.33.81.21.91

## 4. ANTOIGNY (61410)

La Chanterie  
Tèl : 02.33.28.07.00

## 8. LANDISACQ (6100)

L'Aubrière  
Tèl : 02.33.28.07.00



Plus de détails sur les gîtes de pêche de l'Orne sur :  
[www.peche-orne.fr](http://www.peche-orne.fr) ou sur [www.gites-de-france-orne.com/peche](http://www.gites-de-france-orne.com/peche) ou sur  
[www.ornetourisme.com](http://www.ornetourisme.com)

# L'agence de l'eau Loire-Bretagne

accompagne les fédérations départementales de pêche  
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

→ J'agis  
et je mobilise  
sur les priorités  
pour l'eau en Loire-Bretagne :

- des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés,
- un littoral préservé,
- la réduction de toutes les pollutions,
- la préservation de la santé en protégeant les eaux destinées à l'alimentation en eau potable,
- des risques inondations mieux anticipés,
- des citoyens informés et sensibilisés,
- une action renforcée face à l'urgence climatique.

**agence.eau-loire-bretagne.fr**

9 avenue Buffon CS 36339

45063 Orléans CEDEX 2



02 38 51 73 73 • [contact@eau-loire-bretagne.fr](mailto:contact@eau-loire-bretagne.fr)